

(fenêtres) (sur. cours)

Rentrée
16 000 postes
en moins

Droits des enfants
Vingt ans après

Aide personnalisée
Besoin de transformation



Notre
société
dans
20 ans,
c'est
lui.



**DONNONS à L'éCOLE
LES MOYENS
DE SES AMBITIONS !**

(fenêtres) (sur. cours)

N° 329 — 31 août 2009

Édit



«L

a société préfère son argent à ses enfants», c'est la réflexion du philosophe Michel Serres. En effet les trésoreries des banques ont été largement abondées par les fonds publics, alors que l'école scolarisera 14 000 élèves supplémentaires à cette rentrée et que 1500 postes RASED sont supprimés. Pourquoi une partie de l'emprunt que veut lancer le gouvernement ne serait-il pas affecté à l'aide aux ZEP, à l'équipement informatique, à l'accès au haut-débit,... pour réduire les inégalités ?

Nous ne regretterons pas les propos blessants, les polémiques ou le mépris de la pédagogie de la part du ministre précédent. Nous sommes fiers du foisonnement d'actions qui a conduit aux excuses sur la maternelle, au recul partiel sur les RASED. Et gageons que tout en assurant nos responsabilités vis-à-vis de la grippe A nous saurons rappeler aux pouvoirs publics qu'investir à l'école, c'est investir pour l'avenir de tous et de chaque élève.

Bonne rentrée !

Gilles Moindrot

Actu

5

BUDGET

16 000 suppressions de postes programmées dans l'éducation

PANDÉMIE GRIPPALE

Un plan pour les écoles, des interrogations...



Dossier

14

L'AIDE PERSONNALISÉE TRANSFORMATION NECESSAIRE

Bilan d'une première année de mise en œuvre



Métier

20

DU LIVRE AUX LIVRES

Une classe de découverte sur le livre... récompense du concours « Nos livres d'enfants »

SALAIRES

Nouvelle grille après l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet



Réflexions

28

GRAND EMPRUNT

Quels investissements et quelle part pour les services publics ?

NATHALIE SERRUQUES

Droits des enfants



Syndiquez-vous... Dès la rentrée

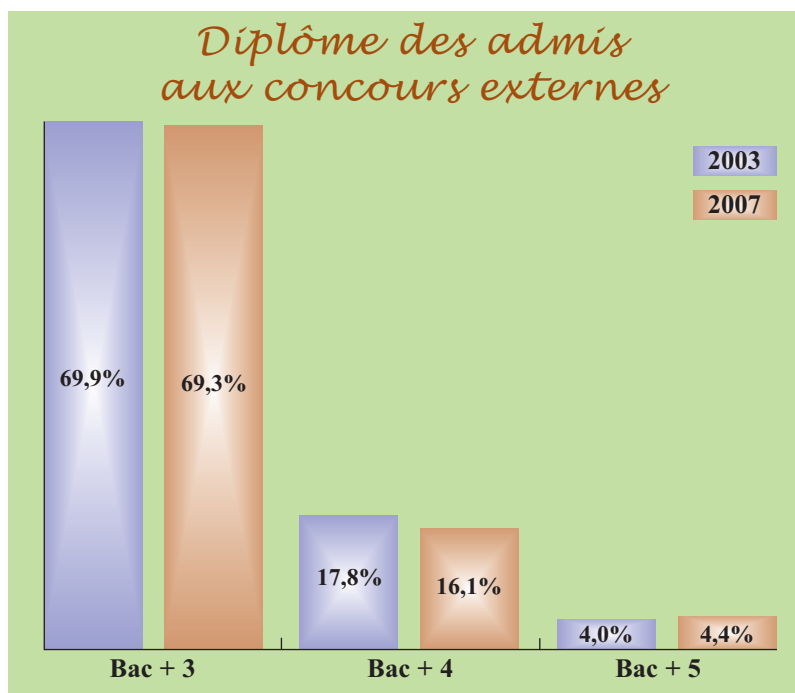
Donner à l'école, aux élèves et aux enseignants les moyens de leurs ambitions. Les restrictions budgétaires continuent de mal orienter le système éducatif. Et ce alors que dans leurs classes, les enseignants bataillent et s'engagent au quotidien pour leurs élèves. Pour le SNUipp, cette réalité professionnelle, celle du terrain, constitue le point d'appui riche et essentiel pour construire de nouvelles propositions pour l'école. Pour cela, le SNUipp devenu majoritaire, réfléchit, débat avec tous et trace des pistes pour la transformation d'une autre école. Parce que chacun ne s'accommode pas d'une école qui laisse de côté les plus fragiles, il est urgent d'agir. Toujours plus nombreux, pour être force de propositions et d'actions, rejoignez le SNUipp.

Adhésion auprès du SNUipp de votre département d'exercice.
XX. snuipp.fr où XX est le numéro de votre département

Jeunes professeurs des écoles

Mêmes diplômes... mais un peu plus âgés!

A l'heure de la réforme de la formation qui prévoit de déplacer le concours dans le cursus de formation (admissibilité et admission en M2), le ministère vient de rendre publiques les statistiques sur les admis aux concours des années 2003 à 2007. Étonnamment, il y a peu d'évolution quant au nombre d'admis en fonction de leur diplôme: 70% d'entre eux sont à bac + 3, entre 16 et 17% à bac + 4 et moins de 5% à bac + 5. La concurrence est deux fois plus sévère dans les académies « du sud », avec plus de 6 candidats par poste. Si la proportion globale des admis venant d'un IUFM est autour de 52%, ce chiffre recouvre des disparités très importantes, variant de 70% à Reims à 28% à Créteil. L'âge moyen des candidats s'est légèrement élevé (28,6 ans) de même que la proportion des plus de 30 ans (30%).



Source : note d'information, 12 mai 2008 — MEN

Université d'Automne: du 23 au 25 octobre

Cela va faire neuf ans que cela dure et le pari n'est jamais gagné d'avance: réunir durant trois jours les meilleurs spécialistes du système éducatif, et près de 500 enseignants pour débattre, réfléchir, prendre du recul sur le métier. A nouveau, cette année, le SNUipp donne rendez-vous à La Londe les Maures, dans le Var, du 23 au 25 octobre, pour son Université d'Automne. La 9^{ème} édition s'ouvrira par un débat « *quels défis pour l'école aujourd'hui?* » avec Christian Baudelot et Roger Estabilet tous les deux sociologues de l'éducation. Ce sera aussi l'occasion de fêter le 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de



l'enfant avec une plénière en soirée. Avec une quarantaine de chercheurs présents dont entre autres Michel Fayol, Sylvie Cèbe, Roland Charnay, Françoise Carreau, Stella Baruk, Joëlle Gonthier, le programme propose de multiples focales du métier d'enseignant: le rôle de la mémoire dans les apprentissages, l'évaluation en mathématiques, l'apprentissage de la lecture, la formation des enseignants, la scolarisation des élèves handicapés, les phénomènes d'échec scolaire ou l'aide personnalisée...

Le programme complet et le bulletin d'inscription seront joints au prochain numéro de FSC.

Faire respecter la laïcité

La FSU a déposé un recours contre le décret du 18 avril sur la validation des diplômes universitaires par le Vatican, et ce, à l'instar d'autres organisations syndicales et politiques, de la Ligue des droits de l'homme, de la Ligue de l'enseignement, etc. Le décret incriminé entérine un accord du 18 décembre 2008 entre le ministère des affaires étrangères et le Saint-Siège (Fsc 328) sans même avoir été présenté au Parlement. La FSU dénonce « *les conséquences d'une décision qui, comme trop souvent, instrumentalise l'existence d'un Etat du Vatican pour attribuer des droits spécifiques à une religion, violant ainsi les règles les plus élémentaires de la laïcité* ».

Droit à l'Éducation en Inde

Le gouvernement indien vient de promulguer une loi visant à garantir une éducation gratuite et obligatoire à tout enfant de 6 à 14 ans. Elle pourra permettre aux 70 000 000 d'enfants jusque-là non scolarisés, parfois déjà travailleurs, de fréquenter l'école. Reste à l'état indien à financer l'embauche puis à former les 2 200 000 enseignants nécessaires.

H1N1: rentrée retardée au Mexique:

Reporter la rentrée de deux semaines dans le sud du pays est une mesure de prévention contre une nouvelle offensive de la grippe A dans la région la plus pauvre du Mexique. A ce jour, ce dernier reste le 4^{ème} pays le plus atteint par l'épidémie avec 18 698 personnes touchées et 163 cas mortels.

3 000 000

Selon l'estimation de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, c'est le nombre de jeunes de 5 à 19 ans qui ne sont pas partis en vacances cette année, dans un contexte général de baisse des départs.

Lutte contre le sida entravée par la crise

La Banque Mondiale et l'ONU rapportent que les gouvernements du monde entier diminuent leurs dépenses en faveur de la lutte contre le sida : 9 connaîtraient déjà une pénurie de médicaments et 22 pourraient y être confrontés dans l'année qui vient. Les conséquences attendues sont graves, notamment dans les zones les plus touchées : la santé de millions de personnes atteintes par le VIH est fragilisée, et l'économie, l'éducation des jeunes sont aussi remises en cause à moyen terme. L'ONU demande donc aux gouvernements de revoir leurs priorités.

Nouvelle loi Mobilité et parcours professionnels

Quels objectifs sous-tendent la loi sur la « mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique » du 3 août 2009 ?

C'est un ensemble hétéroclite de dispositions diverses, un vrai inventaire à la Prévert. Mais si quelques mesures sont de nature à faciliter une mobilité choisie, cette loi constitue surtout une boîte à outils à disposition du gouvernement pour accélérer sa politique de redéploiements et de suppressions de postes, la fameuse RGPP, faisant bon marché des principes du statut général et des garanties des fonctionnaires.

Quelles en sont les dispositions principales ?

L'article le plus emblématique concerne la « réorientation professionnelle » (article 7) pour les fonctionnaires qui perdent leur poste suite à une réorganisation. Il est censé leur permettre de changer de fonction grâce à une formation, mais s'ils ne trouvent pas finalement d'emploi correspondant, c'est la mise



Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

en disponibilité d'office, voire le licenciement ! Tout aussi caractéristique, le possible recours à l'intérim pour des besoins ponctuels, comme les remplacements (article 21), ou encore l'introduction du cumul d'emplois à temps incomplet pour un même agent (article 14). L'article 19 permet aussi au gouvernement de décider de dérogations au statut général en fonction des « besoins propres à l'organisation de la gestion », bref un instrument supplémentaire pour redéployer à sa guise.

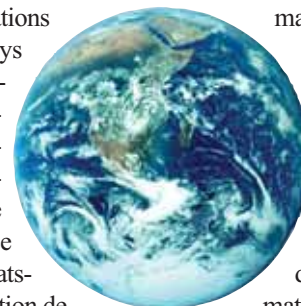
Dans quelle mesure les enseignants seront-ils concernés ?

C'est difficile de mesurer à court terme : sont en effet visés prioritairement les corps administratifs et techniques. Mais le risque est réel, par exemple, de voir des remplaçants venant d'agences d'intérim. En fait la volonté de supprimer à tout prix des emplois fait que nul ne peut se considérer à l'abri a priori quand on commence à détricoter les garanties statutaires communes à tous.

Propos recueillis par Michèle Frémont

Copenhague: le climat s'assombrit

En décembre prochain se tiendra à Copenhague une conférence mondiale sur le climat pour renouveler le protocole de Kyoto qui arrive à échéance en 2012 et n'a été réalisé qu'à moitié. Les négociations sont rudes entre les 187 pays concernés pour rédiger le nouveau traité contre le réchauffement climatique. Si l'Union européenne milite pour une réduction des gaz à effet de serre de 30% à l'horizon 2020 sur la base des émissions de 1990, les Etats-Unis ne proposent qu'une réduction de 5%. Les négociations préparatoires de Bonn qui ont réuni 2400 représentants de pays et experts du 10 au 14 août n'ont pas débouché sur



un document consensuel. Les pays en voie de développement reprochent aux pays industrialisés de ne pas les aider suffisamment au plan technologique et financier tout en leur demandant des efforts importants de réduction des émissions. Quel que soit le résultat des négociations, l'Union européenne s'engage à appliquer pour sa part une réduction unilatérale de 20% accompagnée d'une part d'énergies renouvelables de 20% et d'une baisse de 20% de la consommation énergétique. Le responsable du dossier aux Nations unies, Yvo de Boer, résume la situation : « Si on continue à ce rythme, on ne réussira pas ».



16 000 postes en moins

Des élèves en plus, des postes en moins, les mobilisations de 2009 doivent se poursuivre!

C'est fin juin que le ministère du budget a publié son document d'orientation budgétaire. Après le non-remplacement de 30 600 fonctionnaires partant en retraite en 2009, « l'effort sera poursuivi et amplifié » et ce seront 33 754 postes qui seront supprimés en 2010. L'Éducation nationale est la première massacrée puisqu'elle perdrait 16 000 postes. Le fait que ces postes concernent pour la plupart des postes de stagiaires (14 500) n'est en rien moins grave : c'est la qualité et les moyens de la formation professionnelle et continue des enseignants qui sont mutilés.

Luc Chatel, nouveau ministre de l'Éducation nationale, s'est engagé à être le ministre du dialogue. Il doit, de toute urgence, joindre les actes à la parole et revenir sur le projet de budget. D'autant plus que le malaise dans les écoles n'a cessé de grandir. Après les réformes Darcos (samedi matin, aide personnalisée, programmes, évaluations), après les modifications des règles du mouvement (p 10), après la suppression de plus de 1 500 postes de RASED, après la réforme de la formation (p 12), après le dénigrement des enseignants de maternelle, la baisse de scolarisation des 2 ans (p 12) et les jardins d'éveil, après la mise au chômage de quelque 30 000 emplois de vie scolaire (p 10), la coupe est pleine. Et pourtant le ministre a dû tenir compte des mobilisations, reculer sur la maternelle et les EPEP, rétablir 1 500 postes de RASED sur les 3 000 qu'il voulait supprimer...

Malgré le « plan de relance » et le « grand emprunt », la volonté gouvernementale d'assujettir les principes de la Fonction publique aux choix budgétaires a été confirmée par Eric Woerth. Le rendez-vous salarial organisé le 25 juin n'a été qu'une caricature, le ministre du budget campant sur des « mesures hétéroclites qui ne concernent qu'une partie des agents » et opposant salariés du privé et du public, refusant de prendre en compte la perte générale du pouvoir d'achat depuis 2000.

Dans le même temps la loi de « mobilité et des parcours professionnels » porte en elle de véritables atteintes au statut des fonctionnaires (p 6) et la retraite (âge de départ, durée de cotisation) est sur la sellette.

La rentrée est un moment très spécifique, et particulièrement important, pour les enseignants : il s'agit de mobiliser toute son énergie pour accueillir de nouveaux élèves et les accompagner dans leurs apprentissages. Cette année, dès le tout premier jour, les mesures spéciales du plan « pandémie gripale » vont être une des principales préoccupations. Aussi cruciales soient-elles, elles ne peuvent constituer un écran de fumée pour masquer les mobilisations nécessaires. Le SNUipp et la FSU en appellent au nouveau ministre qui les recevra avant la rentrée : « Ce qu'il faut c'est redonner dynamisme et confiance autour d'un projet d'école qui soit celui de la réussite pour tous ! ».

Daniel Labaquère

Suppressions de postes dans l'Éducation nationale :

2008 : 11 200 pour 2 600 élèves supplémentaires

2009 : 13 500 pour 14 000 élèves supplémentaires attendus

2010 : 16 000 pour 5 300 élèves supplémentaires attendus

Lors de son audition devant la Commission des finances du Sénat le 17 juin, Xavier Darcos s'est félicité d'avoir sous-consommé 2 506 postes par rapport à son budget 2008 !

Salaires :

+ 0,5% au 1er juillet, + 0,3% au 1er octobre... et c'est tout !

Fonctionnaires

Réunion des fédérations vendredi 28 août

« Désobéisseurs »

Si l'Administration a décidé de sanctionner Alain Refalo à Toulouse en le rétrogradant d'un échelon, les tribunaux administratifs ont suspendu les retenues sur traitement de Bastien Cazals à Montpellier et de Christine Jousset et Erwan Redon à Marseille. Le ministère se pourvoit en cassation.

RESF

Le SNUipp participe à la campagne de rentrée de RESF « Il y a des vides que nos enfants n'oublieront pas. »



CLIS Nouvelle circulaire

Une nouvelle circulaire doit mettre les CLIS en conformité avec la loi de 2005. Les CLIS se nommeront désormais classe d'« inclusion » scolaire (au lieu d'« intégration »). Des précisions ont pu être apportées suite aux objections syndicales sur le rôle des enseignants spécialisés itinérants, la consultation des instances paritaires pour la carte des CLIS, la possibilité de réduire l'effectif de CLIS sous conditions... Enfin le SNUipp est intervenu directement auprès du ministère pour obtenir une définition claire des obligations de service des enseignants en CLIS. Ceux-ci se voient reconnaître 3 heures hebdomadaires pour les réunions de concertation, coordination et synthèse, auxquelles s'ajoutent 18 heures de formation. Ils ne seront pas concernés par les heures d'aide personnalisée.

RASED Toujours en alerte

Durant 2008-2009, le rétablissement des 3000 postes RASED n'a cessé d'être revendiqué par tous, en même temps que les organisations syndicales s'attachaient à défendre le RASED lors de l'écriture de la nouvelle circulaire, notamment en prenant en compte les heures de coordination et de synthèse (voir FSC 328). Les 1500 maîtres spécialisés « surnuméraires » — finalement rétablis — y sont définis comme membres du RASED. Mais la vigilance est de mise à la rentrée et la mobilisation devra se poursuivre. En effet c'est une chute vertigineuse du côté des départs en formation. Pour les psychologues scolaires : 53 départs en moins (131 prévus contre 184 en 2008). Et pas plus de 120 départs en « E » et 46 en « G » contre respectivement 544 et 252 en 2007-08 ! A noter que les départs en « D » seraient en augmentation, mais face aux besoins supplémentaires (ouverture d'UPI, enseignants référents) et aux manques (38,9% non spécialisés en CLIS en 2007-08), on est loin du compte.

Rentrée: mais où est passée l'éducation prioritaire?

On ne sait plus très bien aujourd'hui définir l'éducation prioritaire...

Effectivement, la réforme amorcée en 2006 avec la création des réseaux ambition réussite (RAR) pour les EP1 reste inachevée, notamment le partage des réseaux de réussite scolaire (RRS) entre EP2 et EP3 (sortie de ZEP). Les dispositifs de la politique de la ville s'empilent depuis 2 ans, sans pilotage ni évaluation, sauf pour une partie des RAR. Un rapport de l'Inspection générale* en 2006 posait bien les questions, mais depuis les ministres restent muets. Ce n'est pas sérieux, et l'absence de reconnaissance des acteurs, des élèves et des parents, surtout dans les RRS, est particulièrement grave.

Peut-on mesurer les effets des réformes récentes, notamment pour le premier degré?

Si les RAR fonctionnent interdégradés, les RRS sont entre les mains des recteurs qui de fait s'intéressent peu au premier degré. La situation des 2-3 ans est très préoccupante alors que la scolarisation précoce est reconnue comme bénéfique. Les recteurs, pour certains, ont des paroles inquiétantes et ne donnent aucune garantie sur les postes. Quant aux réformes, faites en partie au nom des difficultés, aucune évaluation n'est publiée. La recherche devrait s'emparer de ces questions. Le ministère laisse tout dans le flou d'autant que cela paraît satisfaire l'opinion publique...



Alain Bourgarel,
membre de
l'Observatoire
des Zones
d'éducation
prioritaire (OZP)

Quelles sont les urgences maintenant?

Avoir une parole politique, savoir si le mot prioritaire a encore un sens! Depuis 2002 on est dans l'ambiguïté entre logique des territoires et celle des individus: un vrai obstacle conceptuel. Pourtant 25 ans d'expérience ont montré l'efficacité d'un travail entre l'école et les territoires. Or on dit que ce schéma n'est plus valable, sans rien mettre à la place. Cet abandon institutionnel est très négatif pour les acteurs, notamment les coordonnateurs de ZEP, alors qu'ils auraient besoin de clarté sur leurs tâches, la pérennité de leurs missions, leurs droits...

Propos recueillis par Michèle Frémont

*<http://www.inrp.fr/vst/Rapports>
<http://www.association-ozp.net>

Fournitures scolaires: la gratuité en cause?

La mention de l'achat facultatif des fournitures par les familles a disparu dans la circulaire du 23 février 2009. Depuis 2 ans, le ministère rend publique une liste type (établie sans concertation) et affirme rechercher, avec un engagement de la grande distribution, une maîtrise du pouvoir d'achat des familles. Mais ne s'agit-il pas plutôt d'encourager un transfert des dépenses assurées par le municipalités vers les familles? Le SNUipp rappelle son attachement au principe de gratuité et demande un état des lieux des financements des écoles.



Plan pandémie grippale

Après la présentation du plan, Luc Chatel vient de répondre au SNUipp. Des interrogations demeurent. Une circulaire arrivera dans les écoles à la rentrée.

Luc Chatel a présenté mardi 17 août le dispositif de prévention mis en place à la rentrée*. La première partie du plan concerne l'information et la protection. Un dépliant sera diffusé à 12 millions d'exemplaires et permettra d'informer les familles sur les mesures prises et les précautions pour éviter la contamination : lavage des mains, des poignées de porte, utilisation de mouchoirs en papier, gestes de protection (éviter de s'embrasser, de se serrer la main, se couvrir la bouche quand on tousse...). Une information sera donnée en classe.

Le plan détaille ensuite la conduite à tenir en cas de suspicion de cas dans l'école. L'élève ou le personnel manifestant des symptômes grippaux doit être isolé et renvoyé à son domicile et, précise la circulaire, l'IEN doit être prévenu, ainsi que les écoles avoisinantes. Dès que 3 cas surviennent en moins d'une semaine « dans une même classe ou dans des classes différentes avec des activités partagées », les cas sont dits groupés. Le directeur d'école doit alors prévenir la DDASS, recenser les personnes proches pour qu'elles consultent rapidement, prévenir l'inspection académique qui avertit le préfet. Ce dernier peut alors décider une fermeture de l'établissement au moins après 6 jours, et décidera ensuite de sa réouverture.

Au plan national, une mesure de fermeture générale pourra être décidée par le centre interministériel de crise. Enfin, dans ce cas, des dispositions nationales et locales sont

prises pour assurer les continuités administrative et pédagogique. France 5 et France Culture diffuseront des émissions pédagogiques et le CNED et l'Académie en ligne proposeront des modules.

Le SNUipp s'est adressé au ministre pour demander une concertation qui permettrait de préciser les points restant flous : la question des fratreries, la protection des enseignantes enceintes, la conduite à tenir par les enseignants dont les propres enfants seront atteints, l'organisation des ramassages scolaires, les remplacements, la vaccination des enseignants, les moyens d'action des enseignants qui seront référents. Le ministre a mis en avant lors de sa conférence de presse le rôle des personnels de santé. Or on sait que leur nombre dans l'enseignement primaire est totalement insuffisant. Comment les enseignants des écoles pourront-ils pallier ce manque? D'autre part, le ministre a affirmé que la cantine relève « d'une activité partagée », on peut supposer que la récréation en est une autre et donc la définition des cas groupés pourrait, pour les écoles maternelles et élémentaires, devenir « 3 cas dans l'école ». Autant de questions à trancher dès les premiers jours de la rentrée!

Les organisations syndicales ont été reçues au ministère le 28 août et un comité d'hygiène et de sécurité s'est déroulé le 31 août (des précisions sur le site du SNUipp).

Daniel Labaquère

* Dossier sur www.snuipp.fr

Déplacements enfin remboursés à Toulouse

Les enseignants de l'académie de Toulouse affectés sur des postes fractionnés viennent enfin d'obtenir le remboursement de leurs frais de déplacement à compter de la rentrée. Ne touchant plus l'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR) pour ce type de postes, les dépenses pour le déplacement entre les écoles étaient intégralement à leur charge. Après trois années de recours, le ministère vient de confirmer le droit au remboursement de leurs frais de déplacement. Le SNUipp demande également le paiement des sommes dues au titre des années précédentes.

Absentéisme Le ministre écrit au SNUipp

Suite à la polémique de fin juin sur l'absentéisme des enseignants, dont le taux serait deux fois plus élevé que dans le secteur privé selon un rapport très confidentiel cité par une radio, le ministre vient d'écrire au SNUipp. Il ne reprend pas à son compte les éléments du rapport ni la comparaison avec le privé contenue dans ce rapport en argumentant sur l'importance des congés maternité dus à la forte féminisation et l'exposition plus forte des enseignants des écoles aux maladies que les autres salariés. La dernière étude de l'Insee faisait apparaître un taux d'absence de 2,9% dans le secteur privé contre 1,7% chez les enseignants des écoles.

Si le ministre se « réjouit » que la polémique se soit éteinte très rapidement, pour autant, il ne permet pas aux écoles d'assurer la continuité du service public car il n'augmente pas le nombre de remplaçants. Il a par contre annoncé la création d'une agence du remplacement.

Mayotte dans la rue

Mayotte fait la rentrée dans les rues. Le 24 août, à l'appel du SNUipp, du SE, de FO et de SUD, un mouvement de grève et de manifestations a demandé l'amélioration des conditions d'enseignement et de déroulement de carrière de ses personnels. Sur l'île, depuis 2003, cinq statuts d'enseignants se côtoient dont des contractuels rémunérés par le Conseil Général avec de nombreuses discriminations salariales. Les syndicats revendiquent la titularisation de ces enseignants précaires ainsi que l'intégration de tous les personnels dans le corps des PE. Ils seront reçus à nouveau le 17 septembre prochain. Suite au referendum organisé en mars dernier, Mayotte doit devenir en 2011 le centième département français.

EVS : au chômage!

30 000 EVS terminaient en juin leurs contrats CAE ou CAV. Ils sont aujourd'hui au chômage, situation d'autant plus inacceptable que tous ces postes seront pourvus à nouveau sous des contrats identiques, à durée limitée. Les mobilisations sont toujours à l'ordre du jour : le SNUipp avec le SE, le SGEN, la CGT-éduc et l'UNCEVS ne se contentent pas des minces propositions gouvernementales. Pour les conventions non renouvelables (seules les personnes ayant 50 ans ou plus lors de la signature du contrat initial peuvent être reconduites) ou renouvelables pour une durée inférieure à 3 mois, il n'y a rien d'autre que la mise en œuvre d'un « plan d'accompagnement renforcé par le service public de l'emploi ». Une attestation de compétences permettra de faire valoir « les acquis professionnels pour une embauche dans le secteur en tension des services à la personne ». Un espoir toutefois pour certains des 600 EVS qui ont eu des missions d'AVS-i, voir ci-dessous.



AVS-i sous contrat associatif?

Situation parallèle pour 1000 AVS-i arrivés au terme des 6 années d'assistant d'éducation. Sous la pression des parents d'élèves handicapés, des associations et des écoles, un amendement à la loi sur la mobilité dans la fonction publique, votée en juillet, permettrait le maintien dans l'emploi de certains AVS-i grâce à leur embauche par des associations spécialisées. Selon un projet de décret, l'Etat reste financeur et l'accompagnement pourrait « être assuré par une association ou un groupement d'associations ayant fait l'objet d'un agrément et conclu une convention avec le ministère de l'Education nationale », « après accord entre l'inspecteur d'académie et la famille de l'élève, lorsque la continuité de l'accompagnement est nécessaire à l'élève en fonction de la nature de son handicap ». Ce dispositif, signe d'un désengagement de l'Etat pour certaines associations, est loin d'être satisfaisant, et forcément provisoire. Il n'est pas finalisé et les discussions doivent reprendre.

Mouvement 2009

Les délégués du personnel sur le pont

Dès la parution de la note de service « mobilité », le SNUipp a fait part de ses inquiétudes. Jusqu'à présent les règles départementales, certes améliorables, étaient connues de tous et les élus du personnel veillaient à leur application transparente. Aujourd'hui, dans des dizaines de départements, des enseignants sont victimes des nouvelles modalités et placés dans des situations difficiles.

Le ministère souhaitait augmenter les nominations à titre définitif? Même en comptant les nominations hors vœux, le résultat est moins bon que les années précédentes et le taux de satisfaction est en baisse comme dans l'Hérault, la Corrèze, la Nièvre, le Morbihan, la Meuse ou le Maine-et-Loire...

Le ministère souhaitait uniformiser les règles? Encore raté, avec des aberrations introduites par certains IA, comme les 50 points pour fermeture de poste dans l'Isère, les bonifications génératrices d'inégalités dans la Saône-et-Loire, la tenue ou non d'un 2ème mouvement, la prise en compte des postes fractionnés. La nomination des PE2 a pu donner lieu à tous les extrêmes depuis une priorité absolue de 50 points dans la Sarthe à ... rien du tout comme dans l'Aude ou l'Hérault. Les nominations sur des zones géographiques élargies, des nominations d'office dès le premier mouvement ont entraîné des situations problématiques, si ce n'est

scandaleuses. Ainsi le nombre de demandes de révision a fortement augmenté comme dans la Drôme, l'Isère ou l'Eure-et-Loir.

Le ministère souhaitait-il court-circuiter les représentants syndicaux? Les entorses au paritarisme ont été nombreuses, informations non données ou incomplètes, augmentation du nombre de postes à profil, affectations hors de toute règle et de tout contrôle, voire affectations d'office, non-publication des postes...

Partout, les élus du SNUipp ont bataillé pour faire respecter la transparence et l'équité. Ils ont réussi ici et là à maintenir un deuxième mouvement, à imposer des appels à candidature, à informer les enseignants sur les procédures. Malgré les délais imposés par la publication sur I-prof, ils ont vérifié les fiches de contrôle et imposé la rectification des erreurs. Les élus à la CAPN ont exigé le rétablissement du dialogue social local sur les règles du mouvement.

Daniel Labaquère



Objectif 1000 signatures dans les Pyrénées-Orientales pour un mouvement transparent et équitable

« Ecoles numériques rurales » : un engouement à satisfaire

Le succès du plan « écoles numériques rurales » montre un engagement fort des écoles et des communes. Annoncé en mars dernier, ce plan accorde un crédit de l'Etat de 9 000 € pour l'achat d'équipements informatiques et de 1 000 € pour l'acquisition de logiciels à 5 000 écoles rurales. Ces 50 millions d'euros seront complétés par les collectivités locales à hauteur de 25% supplémentaires pour l'acquisition du matériel. Au 15 juillet, il y avait déjà plus de 7 500 écoles candidates et deux fois plus de demandes que de possibilités dans certains départements comme le Doubs ou l'Eure. Diminuant encore une offre insuffisante face à la demande des écoles, l'enseignement privé est devenu bénéficiaire du plan à hauteur de 20% des crédits existants alors qu'il n'était pas prévu à l'origine et ne représente que 13,57% des élèves du primaire. Afin de permettre un équipement informatique de toutes les écoles publiques, il est urgent pour le SNUipp de prolonger ce plan avec l'ambition de répondre à l'ensemble des besoins.

Calendrier scolaire fixé jusqu'en 2012-2013

Après la consultation du conseil supérieur de l'éducation (CSE), le ministère vient de fixer le calendrier scolaire triennal valable jusqu'à l'année 2012-2013. Le projet ministériel initial prévoyait en 2011-2012 une période de 12 semaines et demi-travaillées après les vacances de printemps pour la zone C en raisons des élections présidentielles. Il a été modifié à la demande du SNUipp. Au final, sur ces trois années scolaires la période maximum travaillée est de 10 semaines, l'équilibre prôné par les chronobiologistes de 7 semaines de classes pour 2 semaines vaquées ne pourra être respecté sans une remise en cause du dogme des trois zones. Afin d'éviter la cacophonie de l'an dernier, le ministère rappellera dès la rentrée, à la demande du SNUipp, aux Inspecteurs d'académie la possibilité de prévoir le pont de l'Ascension.

Financement du privé: du nouveau en attente

Simple retard de calendrier ou recul du législateur? La proposition de loi du Sénat, concernant le problème récurrent du financement des écoles privées accueillant des élèves d'une autre commune que celle de leur école a été pour l'heure ajournée alors qu'elle devait être soumise au vote le 15 juin dernier. Selon cette proposition, désormais, une commune où résident des enfants scolarisés dans des écoles privées hors de son territoire ne devrait contribuer au financement de ces écoles que dans quatre cas précis: pas de capacité d'accueil dans la commune; obligations professionnelles des parents justifiant la scolarisation hors de la commune; raisons médicales; frère ou sœur déjà scolarisés dans une autre commune. Jusqu'à présent, ce financement était prévu de façon générale, mais de nombreuses communes refusaient de payer pour l'enseignement privé.

Maternelle: et les actes?

A la reconquête de la maternelle? C'est le scénario mis en scène en cette rentrée par le ministère. Grande nouveauté, en cette rentrée, certains départements disposeront d'IEN affectés à des missions maternelles. Ceux-ci pourraient être chargés de décliner en formation les axes contenus dans «le référentiel de compétences des enseignants exerçant en maternelle». Ce document élaboré par le ministère et l'AGEEM a été amendé par les organisations syndicales (SNUipp, SE, SGEN). Il doit paraître en circulaire est un complément au cahier des charges de la formation et fixe un cadrage aux universités sur la question très spécifique de l'école maternelle. Mais la reconquête n'est pas acquise. Dans les départements, les plans de formation auront-ils les moyens d'intégrer des modules maternelle? De plus, la



En Bretagne, une carte postale-pétition est à signer pour la scolarisation des moins de 3 ans.

question de scolarisation des moins de 3 ans est toujours sensible, les postes d'enseignants servant encore de variable d'ajustement. En Bretagne, par exemple, le collectif «*Maternelle en danger*» entend recenser les élèves qui n'auront pas pu avoir accès à l'école.

Au plan national, la chute continue. Selon le ministère, le taux de scolarisation à 2 ans est tombé de 21,3% en 2007-2008 à 18,4% en 2008-2009.

Sébastien Sihr

Formation

Le décret anticipe les discussions

Pendant l'été, le dossier de la formation des enseignants n'a pas pris de congé. Fin juillet, le décret fixant une partie de la nouvelle architecture de la formation du primaire est paru. Le ministre a tranché très vite suite à la remise des rapports Marois et Filâtre qui pointent la complexité du dossier et démontrent la nécessité d'une concertation approfondie. Au final, le décret anticipe sur des points importants de la réforme: les épreuves sont placées en Master 2, le recrutement est soumis à l'obtention du M2, les IUFM ne sont pas mentionnés.

Trois groupes de travail sur la maquette des concours, le contenu des masters et la formation continuée doivent pourtant s'ouvrir en septembre. Pour le SNUipp, «*une véritable concertation sans a priori nécessite la suspension de l'actuel décret*». Ce sera l'occasion pour le syndicat de faire des propositions qui permettent une professionnalisation du métier d'enseignant comme celle de masters nourris d'une alternance entre recherche et pratique, composantes universitaires, formateurs IUFM et terrains de stage.

Et les formateurs?

Quoi de neuf du côté des maîtres formateurs? Après avoir demandé une rencontre au ministère, le SNUipp a été reçu en juillet avec le SE et le SGEN ce qui a permis de lister trois points de discussion: la révision de la note de service de 1995 définissant le rôle des PEMF, la définition de leurs missions dans le cadre des masters puis lors des stages. Un prochain groupe de travail doit se réunir en septembre. Avec un enjeu: faire acter statutairement l'intervention des PEMF dans les masters et la formation continuée. Une réflexion sur les maîtres d'accueil temporaire doit aussi être menée alors que dès cette année, 50 000 terrains de stage d'observation et de pratique accompagnée peuvent être proposés en doublette aux étudiants en M1 préparant le concours.



Aide personnalisée

Besoin de transformation

Avec la rentrée débute l'an II de l'aide personnalisée. Un dispositif qui ne peut faire office d'aide spécialisée, sur lequel le statu quo n'est pas possible et qui interroge le fonctionnement de l'école.

Dossier réalisé par
Lydie Buguet
Pierre Magnetto
Arnaud Malaisé
Sébastien Sihr

L'an II de l'aide personnalisée débute le jeudi 3 septembre. Douze mois après l'entrée en vigueur du dispositif imposé aux enseignants, le ministère n'a pas cru bon d'en faire une évaluation. Cela s'avère pourtant indispensable car il faut à la fois mesurer les effets de l'aide sur les résultats des élèves et sur le travail des enseignants pour juger de l'efficacité du système. Le SNUipp, lui, a enquêté avant les vacances d'été, demandant aux enseignants de chaque école d'exprimer un avis collectif. Près de 80% des 1200 écoles ayant répondu à ce jour ne souhaitent pas reconduire le dispositif en l'état, estimant que les 60 heures doivent davantage aller à la concertation, aux relations avec les familles, à la formation et à des heures d'enseignement pour tous les élèves (lire p 18).

L'expression de cette insatisfaction n'est pas à proprement parler une surprise. Dès le départ, le ministère a brouillé les pistes. L'annonce de la mise en place de l'aide personnalisée en faveur des élèves en difficulté paraissait pour le moins paradoxale. En effet, le ministre avait annoncé précédemment la diminution du temps d'enseignement avec la disparition du samedi matin, des nouveaux programmes alourdissant les tâches, les suppressions de postes et notamment celle de 3000 RASED, chiffre ramené depuis à 1500. Bref, des décisions peu compatibles avec la lutte contre la difficulté scolaire. Rien d'étonnant à ce qu'aujourd'hui, les enseignants

jugent l'aide personnalisée peu efficace et lui accordent une note de 2,1 sur 5. Laisser entendre comme l'a fait le ministère il y a un an que le dispositif pouvait constituer une alternative à l'aide spécialisée reste un leurre, qui d'évidence n'a pas fait long feu. Et à ce titre la mission des RASED doit être confirmée (lire p 18).

« L'institution renvoie les enseignants à eux-mêmes, à leurs ressources propres », commente Christine Félix, maître de conférence à l'IUFM d'Aix-Marseille. La chercheuse qui a observé pendant un an la mise en place de l'aide dans une école marseillaise se montre toutefois persuadée que les questions auxquelles sont confrontés les enseignants constituent « l'occasion d'un retour sur le métier et ouvrent vers de nouvelles réalisations possibles » (lire p 16).

En fait, la mise en œuvre a suscité bien des réactions, certains se sont déclarés « désobéisseurs ». C'est le cas d'Alain Refalo en Haute-Garonne, lourdement sanctionné par l'administration, pour ne pas avoir respecté les instructions hiérarchiques, mais qui a organisé durant les 60 heures des ateliers théâtre destinés à tous ses élèves. Très majoritairement cependant (à 98% selon l'enquête du SNUipp), les enseignants se sont débrouillés avec les moyens du bord pour organiser les choses, définir les contenus. Réinventer d'autres fonctionnements pour une meilleure prise en compte de la difficulté

« l'occasion d'un retour sur le métier et de nouvelles réalisations possibles »



scolaire, tel était le défi qu'ils avaient à relever. Sur le terrain, cela a pris des formes très diverses, même si nombreuses ont été les équipes à opter pour l'organisation dans le cadre de séances entre midi et deux. Mais à chaque fois les équipes confrontées à un dispositif mal ficelé ont librement inventé, innové, parfois en détournant le système. Par exemple, à Avallon dans l'Yonne, les équipes des 6 écoles ont opté conjointement pour des horaires décalés, permettant aux enseignants de fonctionner en binôme durant 45 minutes avec des petits groupes. Un dispositif mis en place en collaboration avec la mairie qui assume l'accueil des élèves durant le temps décalé.

A Luce, dans l'Eure-et-Loir l'école maternelle des Lutins qui par le passé fonctionnait le mercredi matin a maintenant cette matinée pour la consacrer à l'aide. Un temps qui facilite aussi les rencontres avec les parents et qui a conduit à une augmentation du travail en équipe. A Boz dans l'Ain, où le directeur se montre très dubitatif sur l'efficacité de l'aide, tous les élèves ont été accueillis quel que soit leur niveau, par groupes de 6, tout au long de l'année (lire p 16 et 17). Roland Goigoux estime pour sa part que

l'aide doit permettre de « *donner plus d'école* » aux élèves. Le professeur à l'IUFM de Clermont-Ferrand conseille d'éviter des « *dispositifs trop lourds* » et prône sept familles « *de tâches proches de celles utilisées habituellement en classe mais qui se prêtent bien à un étayage soutenu* » (lire p 19). Pas de dispositif d'exception, donc, mais pour autant les

pratiques mettent à jour les besoins de transformation de l'école: le décroisement, le travail en équipe avec les enseignants spécialisés (lire ci-dessous). Le contexte trace une perspective favorable à l'expérimentation de nouveaux fonctionnements de l'école dans l'intérêt des élèves; une bonne raison de bousculer le dispositif.

Bousculer le dispositif

Face à la complexité à inventer et à mettre en œuvre des réponses à la difficulté scolaire, le ministère ne peut se contenter de jouer la seule carte de l'aide personnalisée. D'autant que les choix budgétaires actuels (suppression des postes RASED, création de postes d'enseignants ne suivant pas la démographie des élèves, baisse de l'offre de formation continue,...) s'opposent à l'objectif affiché d'investir sur l'avenir.

Le statu quo n'est pas possible. L'aide personnalisée rappelle les besoins de transformation de l'école et ce dès la maternelle: travail avec des petits groupes d'élèves, travail en équipe entre tous les enseignants dont les RASED. Cela suppose d'expérimenter d'autres fonctionnements mis en place librement par les équipes qui reposent sur plus de maîtres que de classe, sur l'attribution de temps. Cela nécessite aussi d'interroger le métier d'enseignant dans son travail quotidien: quelles aides ordinaires dans la classe, au sein des petits groupes? Quelles aides spécialisées par les RASED? Cela suppose également un accompagnement formateur des équipes pour les soutenir dans leurs questionnements professionnels. C'est autour de ces pistes que le SNUipp souhaite travailler et réfléchir avec les enseignants et les chercheurs dans le cadre notamment de son dispositif de suivi de l'aide personnalisée.



Des questions au cœur du métier

Christine Felix

Professeur à l'IUFM Aix-Marseille



Vous avez observé toute cette année la mise en place de l'aide personnalisée dans une école de Marseille.

Quelles difficultés ce dispositif a-t-il soulevées ?

L'aide personnalisée s'est imposée aux enseignants dans une logique de sur prescription en terme de finalités attendues et de sous prescriptions en terme de moyens. Une fois de plus, l'institution renvoie les enseignants à eux-mêmes, à leurs ressources propres. Les débats autour de cette question ont de plus mis les enseignants face à un dilemme : fallait-il refuser de le mettre en place comme certains collègues l'ont décidé pour des raisons valables ou tenter l'expérience et en faire bénéficier les élèves en difficultés ?

D'un point de vue des pratiques, les enseignants ont aussi dû faire des choix...

Cette équipe a privilégié l'anticipation. Plutôt que de se focaliser sur des savoirs mal acquis par des élèves, ils ont fait le choix de travailler en amont, avec un petit groupe d'élèves, à la réussite d'une tâche proposée l'après-midi à l'ensemble de la classe. Les élèves concernés sont plutôt ceux qui nécessitent un coup de pouce que ceux dits en grandes difficultés. Les activités proposées leur permettent de visualiser des procédures mais aussi de leur donner de l'aisance et de la maîtrise par le biais de tâches clairement explicites. Cette équipe s'est aussi donnée comme contrainte de faire de ce petit groupe, 4 à 6 élèves, une ressource pour chacun d'entre eux.

Diriez-vous qu'il existe un consensus autour de l'aide personnalisée dans cette école ?

Pas exactement, car ces choix continuent de poser question à chacun. Du point de vue des élèves, certains résultats sont probants, d'autres le sont moins. Du point de vue des pratiques, chaque enseignant a puisé dans sa propre conception de l'aide : Faut-il travailler sur les contenus, les procédures, l'estime de soi ? L'idée d'anticipation qui s'est imposée dans cette école interpelle un certain nombre d'enseignants qui y voient une manière de faire peu efficace voire contre-productive. Mais quelle est la ligne de crête à tenir entre une aide visant à autonomiser et le « prémâchage » qui dévoile les exercices et leur résolution ?

Ces questions sont loin d'être résolues mais en suscitant de véritables controverses entre professionnels, elles donnent l'occasion d'un « retour » sur le métier et ouvrent vers de nouvelles réalisations possibles.

Une déb

Sur le terrain, les enseignants se sont débrouillés pour organiser les groupes et définir les contenus de l'aide. Portrait d'écoles qui ont inventé, parfois détourné le dispositif mais toujours avec le même souci : aider les plus fragiles !

Avallon en décalé

Des horaires décalés pour décloisonner le groupe classe, telle est l'organisation choisie par les équipes des 6 écoles d'Avallon dans l'Yonne pour mettre en place l'aide personnalisée. Deux fois par semaine, en binôme, une classe commence trois quarts d'heure plus tôt et l'autre finit trois quarts d'heure plus tard. C'est le cas du CP de Sandrine Chauveau, au groupe scolaire « Les Remparts » qui, les lundis et les jeudis, travaille de 13h15 à 15h45 alors que la classe de CE1 fonctionne de 14h à 16h30. « *Au final, cela dégage deux séances de 45 minutes avec deux enseignants pour la même classe. C'est là qu'on place l'aide personnalisée* » explique Sandrine. Tous les élèves font 24 heures et les enseignants 26. Les avantages ? « *Il n'y a pas d'un côté, les élèves libérés d'école et de l'autre, ceux consignés à l'aide. Toute la classe travaille en même temps avec d'un côté le grand groupe, de l'autre un groupe d'aide de 4 à 6 élèves* ». Pour l'équipe, c'est le choix de la souplesse, « *qui permet de constituer nos groupes en fonction des besoins même s'il y a souvent le même noyau d'élèves* ». Et, pour quels besoins justement ? Sandrine avoue les « *tâtonnements du début et les nécessaires régulations* » avec sa collègue de cycle. En partant de leurs observations des élèves en classe, elles ont fini par cibler trois types d'aide. « *Un temps pour travailler autrement en proposant plus de manipulations aux élèves. Avec le petit groupe, on est plus explicite. On montre, ils exécutent puis ils verbalisent*

rouille inventive

leur procédure » justifie Sandrine. « *Un temps pour automatiser les techniques opératoires, s'entraîner en numération* ». Pour les élèves, il s'agit de mettre le « *haut parleur de la pensée* », verbaliser lentement à voix haute des opérations intellectuelles qu'il faudra refaire seul et automatiquement plus tard. Et enfin, un temps pour mettre en place des situations problèmes en compréhension à l'aide du fichier « *La cigale* ». « *Là encore* », explique Isabelle, « *le petit groupe permet de mener ce type de travail, profitable aux plus faibles* ». Les enseignantes de cycle II comptent apporter quelques modifications comme « *travailler plus sur la préparation des leçons à venir mais toujours avec une organisation en décalé* ». « *Même la note de service de juin officialise ce type de fonctionnement* » souligne Philippe, le directeur. Alors...



Langage le mercredi à Luce

Afin d'avoir deux heures consécutives de travail, l'école maternelle des Lutins de Luce dans l'Eure-et-Loir a choisi le mercredi matin pour placer l'aide personnalisée. Ce choix s'est imposé unanimement après deux conseils des maîtres en début d'année et s'est trouvé largement facilité par l'organisation de la semaine avant la réforme où le mercredi était déjà travaillé. Les six enseignantes de l'école se sont donc retrouvées 4 à 5 mercredis par période pendant une heure pour se concerter et préparer les deux heures suivantes d'aide personnalisée axée sur le langage. Ensuite, la vingtaine d'élèves de grande section, les seuls retenus pour ce dispositif hormis ceux suivis par le RASED, se répartit

en trois groupes hétérogènes sous la responsabilité d'un binôme d'enseignantes. Une mène l'atelier de langage tandis que l'autre observe pour évaluer et saisir dans le comportement des élèves « *ce qui peut empêcher les apprentissages* ».

Trois fois dans l'année, Jeanine et Isabelle, les maîtresses de grande section, ont profité de ce temps pour rencontrer individuellement les parents. A leur grande satisfaction, ces rencontres ont permis une amélioration de la communication entre l'école et les familles dans ce quartier classé ZEP. Sur le plan scolaire, les résultats sont plus incertains et difficilement interprétables. Pour Pascale, la directrice de l'école, « *ces séances de langage ont indubitablement permis une prise de confiance des petits parleurs* » mais elle ne saurait faire la part des choses entre ce qui est dû à l'activité ordinaire de la classe et ces séances du mercredi matin. Plus généralement, Pascale constate une augmentation du travail collectif au sein de l'école et une meilleure connaissance pour chaque enseignante de ce qui se passe dans les autres classes.



Du sens aux apprentissages dans l'Ain

Insatisfaction, c'est le sentiment général de Frédéric Mathy, directeur d'un RPI et instituteur à l'école de Boz dans l'Ain suite à la mise en place de l'aide personnalisée. L'injonction ministérielle a laissé un goût amer à cet enseignant qui était opposé à ce dispositif qui alourdissait les jours de classes et rendait encore plus difficile le tra-

vail en équipe. Au final, dans sa classe de CM1-CM2, « *tous les élèves ont pu profiter de ces heures, quel que soit leur niveau scolaire* ». Les mardis et jeudis, de 16 h 30 à 17 h 30, un petit groupe d'environ 6 élèves était accueilli par période. Une façon pour l'enseignant de rester en accord avec ses convictions professionnelles. « *J'ai constitué les groupes de sorte qu'ils soient hétérogènes afin de permettre l'entraide et le tutorat entre les enfants* » explique-t-il.

Toutes les activités susceptibles de donner du sens aux apprentissages et de motiver les enfants dans leur rapport à l'école ont été favorisées. Les enfants pouvaient mener des activités et des projets autonomes : exposés, théâtre, jeux, lecture, utilisation de logiciels éducatifs, bricolage, ateliers d'écriture... Pendant chaque séance une attention toute particulière était portée aux enfants en difficulté. Bien sûr quelques points positifs ont pu être dégagés. Les rencontres et échanges informels avec les parents étaient plus fréquents. « *Durant ce moment en petit groupe, j'ai pu lancer de nouvelles activités comme l'écriture automatique, ou la formation des experts informatiques ou BCD* » raconte l'enseignant qui insiste aussi sur « *la petite taille du groupe* » qui permet des relations privilégiées entre les enfants et avec l'enseignant. Des moments riches soit, mais qui laissent Frédéric dubitatif quant aux ambitions affichées sur la résolution des difficultés scolaires. De fait, ce temps ne peut pas remplacer les prises en charges du RASED, comme il ne répond en rien à l'indispensable prise en charge concertée des difficultés.





Les 60 heures jugées sévèrement par les écoles

Dans le cadre du dispositif de suivi des 60 heures d'aide personnalisée, le SNUipp a lancé une enquête remplie par plus d'un millier d'écoles qui jugent sévèrement ce dispositif.

En quête de temps

La note de service parue en juin consacrée à l'aide personnalisée indique que les 60 heures annuelles doivent être « utilisées pleinement. Cet horaire comprend, lorsque cela s'avère indispensable, le temps proportionné nécessaire à son organisation... » explique le texte. Certains IA ont fait une interprétation restrictive du terme « indispensable » imposant, dans un premier temps, pour la rentrée 60 heures devant élèves. « Mauvaise lecture » a répliqué le SNUipp afin de rétablir le droit. La circulaire ministérielle n° 2008-105 dit très clairement que « le temps d'organisation correspondant à l'aide personnalisée permet d'identifier les élèves en difficulté et de prévoir les modalités de cette aide pour ceux qui en bénéficient ». Comment croire, en effet, que les enseignants n'ont pas besoin de moments pour organiser les groupes, réguler leur travail en se concertant ? Ce temps ne s'avère pas seulement indispensable. Il est même insuffisant !

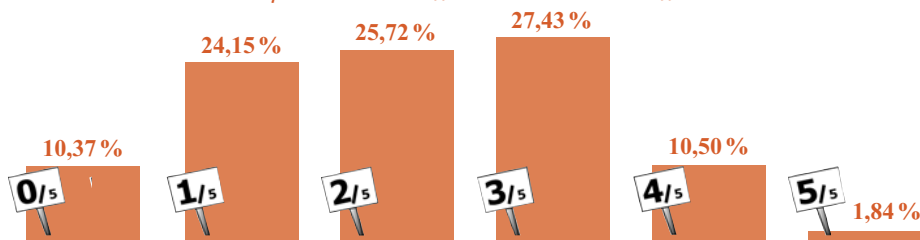
RASED mention spécialisée

La bataille a été longue mais pas inutile. Dans la nouvelle circulaire RASED de juin 2009 remplaçant celle de 2002, le rôle des maîtres E et G dans le traitement de la difficulté scolaire est réaffirmé. Un paragraphe pointe même ce que les enseignants ont clamé pendant des mois : « l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau peuvent se révéler insuffisants et inadaptés pour certains élèves », ce qui nécessite l'intervention spécialisée du réseau, forme d'aide plus adaptée à des besoins particuliers et spécifiques. Si « pour certains élèves, ces deux modes d'action peuvent être complémentaires et concomitantes », il ne peut avoir ni substitution, ni confusion entre l'aide personnalisée et les aides spécialisées. Ces dernières reposent sur des savoir-faire spécifiques mais aussi sur un travail concerté d'équipe à la fois pour l'analyse et les solutions à apporter. Reste à veiller au respect de ces missions bien distinctes.

Plus d'un millier d'écoles ont répondu à l'enquête lancée par le SNUipp sur les 60 heures d'aide personnalisée. Ce bilan quantitatif et également qualitatif montre globalement que ce dispositif, s'il pouvait parfois aider les élèves, ne constitue pas la réponse adaptée pour apporter une aide efficace aux élèves en difficultés scolaires.

L'enquête montre que les modalités sont très variables d'une école à l'autre. Si le dispositif prend en charge majoritairement les élèves en difficulté passagère, dans plus d'une école sur cinq (21,35%) il intègre tous les élèves tandis que dans la même proportion d'écoles le public n'est constitué que d'élèves en grande difficulté.

Efficacité du dispositif de 0 (pas du tout efficace) à 5 (très efficace)



L'efficacité des 60 heures est jugée sévèrement. La note accordée au dispositif s'établit en moyenne à 2,1 sur une échelle de 0 à 5. Seules 12,34% des écoles accordent une note de 4 ou de 5. De même, les réponses sur la perception par les enseignants de l'effet positif sur les élèves se portent à plus de 65% sur « parfois » contre seulement 19,4% réponses affirmatives.

Le dispositif a évolué tout au long de l'année dans plus de 72% des écoles. Si le moment de la journée consacré aux 60 heures a été peu modifié (11,5% des écoles), 76% des écoles ont renouvelé

les élèves pris en charge et 66% ont modifié le contenu des aides. Enfin plus de 17% des écoles ont mis fin au dispositif en cours d'année.

Enfin 79,61% des écoles se prononcent contre le maintien en l'état du dispositif et souhaitent que ces 60 heures soient consacrées à de la concertation, aux relations école-familles, à la formation et à des heures d'enseignement pour tous les élèves.

Le bilan complet et son analyse détaillée sont disponibles sur le site du SNUipp : www.snuipp.fr

Les 60 heures devraient être réservées à :



« Des tâches habituelles pour un étayage soutenu »

Pour Roland Goigoux, il ne faut pas confondre aide ordinaire et aides spécialisées. Il expose sa conception d'une aide à mettre en œuvre au sein de petits groupes d'élèves.

Pourquoi, selon vous, l'aide personnalisée présentée par le ministère comme un levier pour réduire la difficulté scolaire a semblé tant déstabiliser, voire heurter les enseignants ?

D'abord parce que ce dispositif a été introduit dans un contexte détestable de mise en accusation de l'école et de ses maîtres. De plus, ses buts n'étaient pas clairs : pour nombre d'enseignants, il s'agissait surtout de justifier la disparition des cours le samedi matin et de procéder à des économies budgétaires en supprimant des postes RASED, l'aide « personnalisée » risquant fort de se substituer, à terme, à l'aide spécialisée. Certains avaient le sentiment qu'on leur assignait une mission impossible : affronter la grande difficulté scolaire sans formation spécifique et assumer seuls la responsabilité de l'échec.

Les nouveaux rythmes scolaires quotidiens imposés aux élèves ne provoquent-ils pas d'autres résistances ?

Si, à juste titre. Le problème semblait moins celui de la réduction du nombre d'heures que celui de leur répartition. Toutefois, si la plupart des enseignants déplorent l'allongement de la journée de travail des élèves, rares sont ceux qui sont prêts à revenir en arrière et à accepter de faire classe le mercredi matin.

Les enseignants redoutaient aussi que ce dispositif stigmatise les élèves en difficulté...

Oui, mais cet argument ne me semble guère fondé et masque plutôt une inquiétude, celle de ne pas être suffisamment compétent pour offrir une aide efficace. Quand leurs propres enfants ont des difficultés à l'école, les enseignants n'hésitent pas à les aider ou à les faire aider. Pourquoi en serait-il autrement avec les enfants des autres ? Nous avons observé que l'aide pouvait être très bénéfique lorsqu'elle était présentée comme un « cadeau », une attention particulière accordée aux élèves.

Quelle est votre conception de ce que pourrait être cette aide ?

Donner plus d'école ! Il faut éviter d'élaborer des dispositifs trop lourds, comme les PPRE, reposant sur l'illusion salvatrice du couple diagnostic/remédiation. L'analogie avec le modèle médical des troubles est inadéquate en pédagogie : elle ne correspond ni au savoir-faire des enseignants, ni aux contraintes de l'exercice de leur métier. Ce n'est pas en multipliant les épreuves d'évaluation diagnostique que les maîtres connaîtront mieux leurs élèves : c'est en s'efforçant de leur enseigner plus de choses, en les accompagnant dans leurs cheminements intellectuels, en les aidant à réussir et à comprendre les tâches scolaires habituelles, en les soutenant par de nombreuses verbalisations et explications.

Vous prônez une aide qui n'a rien de personnalisée...

C'est l'attention portée aux élèves qui se personnalise mais dans le cadre de tâches d'enseignement ordinaires : il s'agit seulement de poursuivre en petit groupe la différenciation pédagogique amorcée en classe. Il ne faut donc pas confondre aide ordinaire et aide spécialisée. Le « sur-mesure pédagogique » est un nouveau mythe auquel on doit résister si l'on ne veut pas rendre le métier d'enseignant impossible et obtenir l'effet inverse de celui recherché. C'est pourquoi notre première mission en formation est d'aider les enseignants à repérer à quel point les difficultés de leurs élèves se ressemblent. Lorsqu'ils connaissent les régularités et les similitudes des apprentissages de leurs élèves, les maîtres parviennent à mieux prendre en compte les singularités de chacun.

Quand vous parlez de tâches scolaires, lesquelles parlez-vous ?

De tâches proches de celles utilisées habituellement en classe mais qui se prêtent bien à un étayage soutenu. Nous les avons classées en 7 familles, désignées par sept verbes



Entretien avec

Roland Goigoux

Professeur à l'IUFM de Clermont-Ferrand

d'action : Exercer (systématiser, automatiser); Réviser (synthétiser, préparer une évaluation commune); Soutenir (accompagner l'élève au travail); Anticiper (préparer la future séance collective); Revenir en arrière (reprendre les bases); Compenser (enseigner ce qui est requis par les tâches scolaires mais pas enseigné); Faire autrement (enseigner la même chose d'une autre manière)

Mais n'y a-t-il pas un danger : abandonner la classe comme espace de différenciation et de prise en charge de la difficulté...

Nous faisons l'hypothèse inverse, confortée par nos observations de l'année écoulée, celle d'un accroissement de la différenciation en classe. Lorsqu'ils sont placés dans de bonnes conditions, avec des effectifs réduits, les enseignants apprennent à mieux connaître leurs élèves et la manière dont ils apprennent. Ils en profitent, en classe, pour ajuster certaines situations d'enseignement aux caractéristiques des élèves les moins performants qui étaient auparavant masquées par le collectif.

1. Retrouver sur le site du SNUipp les 7 familles d'aides détaillées.

ÉCRIRE EN LANGUE ÉTRANGÈRE, RÉALISER UN ALBUM

Un concours Primlangues

Ce sont les CM2 de l'école de Mont Saint Aignan en Seine-Maritime qui ont remporté le concours* organisé par Primlangues avec leur album « *The strange story of father Christmas, the witch and the wolf-frog* ». Avec un projet d'école axé sur l'écrit et le meilleur journal académique, les élèves, pour la plupart de milieux favorisés, sont « *hyper-motivés* », confie Marie-Odile Bacquet, l'enseignante de la classe. Les décloisonnements en langue sont simultanés (3 cours d'anglais, un d'allemand) et chaque année des stagiaires anglaises instaurent dans l'école un bain linguistique et participent à l'ouverture vers une autre culture. L'enseignante en charge de l'anglais, Astrid Mazari, a pu accompagner l'élaboration de l'histoire sans apporter un seul mot de vocabulaire spécifique ! Les élèves ont composé d'abord individuellement, puis en commun, et ont tous participé à l'enregistrement audio de l'histoire.

En arts plastiques, des concours ont été lancés pour représenter les différents motifs.

Les gagnants ont réalisé leur sujet sur chacune des pages, après avoir élaboré une maquette. Ensuite les dessins ont été repris au trait noir et coloriés au feutre pinceau pour rehausser les contrastes. Tous les élèves se sont « *passionnés pour ce projet* », remarquable pour son niveau de langue autant que pour sa qualité plastique. Great !

* www.primlangues.education.fr



ÉDUCATION CIVIQUE

Les droits de l'homme

Comment exploiter en classe la Déclaration universelle des droits de l'homme ? Le Sceren-Cndp propose sur son site des pistes possibles pour les classes de cycle III. C'est à travers une approche actuelle et pratique que les enseignants pourront travailler le sens des articles de la Déclaration et éduquer aux Droits de l'homme. En ressources, des extraits d'articles de la déclaration de 1789 et de 1948 ont été sélectionnés. Des portraits vidéo de témoignages d'enfants soldats sont également disponibles. Enfin, le travail réalisé par les élèves de CM2 de l'école Ferdinand Buisson à Villiers-le-Bel offre des pistes d'actions pédagogiques pour la classe.

www.sceren.fr, dans « *c'est nouveau* », aller à « *pour mémoire* ».

PRÉVENTION

Jeux dangereux

Foulard, canette, petit pont massacreur, ... Ils sont plus de 10% des jeunes à admettre y avoir participé, parfois sous la contrainte. Eduscol, le site de l'Éducation nationale met à disposition des écoles une documentation pour prévenir les jeux dangereux à l'école. C'est le fruit d'un travail d'experts, enrichi d'expériences déjà engagées sur le terrain par des équipes éducatives et des associations. L'objectif est d'aider l'ensemble de la communauté éducative à mieux mettre en place une démarche de prévention sur ces pratiques.

http://eduscol.education.fr/D0203/jeux_dangereux.htm

RENTREE SOLIDAIRE

« Un cahier, un crayon » pour le Burkina



Cette année, c'est au profit des enfants du Burkina-Faso, que Solidarité laïque lance sa neuvième campagne solidaire « *un cahier, un crayon* ». Le principe reste le même : mobiliser enfants, parents et enseignants afin de collecter des fournitures scolaires neuves (cahiers, crayons, stylos, gommes...).

Ce matériel sera remis aux écoles les plus défavorisées du Burkina-Faso par les partenaires locaux de Solidarité Laïque. Ces derniers participent depuis 4 ans à un programme de développement dans le pays où seuls 47% des enfants sont scolarisés en primaire et 74% des adultes sont analphabètes (88% chez les femmes).

Cette initiative peut également être l'occasion pour les enseignants de sensibiliser les plus jeunes à ce sujet. Un dossier pédagogique consultable en ligne sur le site est disponible.

<http://www.solidarite-laique.asso.fr/>

HISTOIRE DES ARTS

Pour faire son marché

Le site dédié à l'enseignement de l'histoire des arts* s'enrichit progressivement d'outils et d'expériences. A noter l'accès à un guide proposé par l'INHA (Institut national de l'histoire de l'art, inha.fr) : certains documents iconographiques peuvent être téléchargés librement à partir de plus d'une centaine de sites dans le monde. De même un annuaire recensant des ressources numériques de musées et sites nationaux a été élaboré avec le concours du ministère de la Culture.

(http://eduscol.education.fr/D0246/HistoireArts_Sites_ressources_MCC.pdf).
<http://www.educnet.education.fr/histoiredesarts>



S'occuper individuellement des élèves, un plus un, plus... « développe ce que les chercheurs appellent la pédagogie du garçon de café qui conduit à un épuisement professionnel des enseignants. On observe une grande difficulté à gérer la tension entre le collectif et l'individu ».

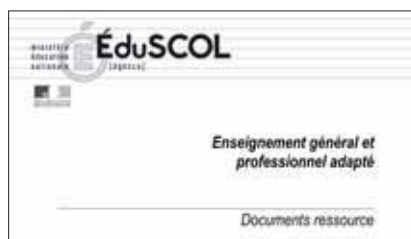
*Françoise Carraud,
chargée d'études à l'INRP*

EGPA

Publication de documents ressource

Après la parution de la circulaire du 24 avril 2009, Eduscol publie des documents ressource sur les cinq champs professionnels définis pour l'enseignement général et adapté dans le second degré (Egpa). Si ces documents visent prioritairement les enseignants chargés de la préparation à l'accès à une formation professionnelle, ils permettent également à tous les enseignants d'Egpa d'avoir une connaissance plus précise dans les différents domaines professionnels. La présentation des champs « habitat », « hygiène-alimentation – services », « espace rural et environnement », « vente – distribution – magasinage », « production industrielle » et la typologie des compétences afférentes participe à une meilleure liaison entre l'enseignement préprofessionnel et celui dispensé en classe.

(http://eduscol.education.fr/D0081/SEGPA_ressource.pdf)



Nommé à l'Institut médico-pédagogique d'Etennemare en Seine-Maritime en début de carrière, il a découvert et apprécié le milieu du handicap et des adolescents

Voilà 8 ans que Philippe Gosse est sorti de l'IUFM et 7 qu'il enseigne en Institut médico-pédagogique (IMP). « C'est moi qui ai demandé ce poste. Quitte à avoir un poste difficile, je voulais le choisir et autant que possible près de chez moi. Mais je n'avais pas d'idée précise du public que j'allais rencontrer » raconte-t-il. La première rentrée ne fut pas sans surprise. Cet IMP est logé dans un château au milieu de la campagne où se croisent les équipes scolaires mais aussi thérapeutique et éducative. Nommé sur un poste sans classe, Philippe devait prendre en charge les élèves, accueillis à l'institut entre 6 et 16 ans, qui entraînent « en crise » pendant la classe. Si l'entrée en matière a été rude, Philippe a été de suite touché par ce public d'élèves qui relèvent du champ du handicap. « Il faut d'abord prendre le temps de s'intéresser à eux et alors la confiance peut s'instaurer. C'est un ancrage indispensable pour entrer ensuite dans les apprentissages, dans mon travail de pédagogue et d'adaptation » explique l'enseignant. Il s'occupe depuis 5 ans maintenant de la classe des grands, les 14-16 ans. « J'avais une expérience de surveillant en lycée professionnel et j'étais intéressé par la problématique des adolescents ». Il y a 2 ans il a passé le CAPASH option D pour pouvoir être titulaire du poste mais surtout pour « avoir du grain théorique à moudre ». « Travailler à partir de son vécu, de ses connaissances, ce n'est pas suffisant ». Cette année lui a été profitable d'un point de vue « technique professionnelle » mais aussi par les rencontres avec les enseignants d'autres structures type UPI, ITEP... « L'expérience de l'UPI m'intéresse dans l'avenir », une perspective qui l'attire pour ses liens avec le monde professionnel. Mais à la veille de la rentrée, Philippe parle de ses envies de faire évoluer ses orientations pédagogiques et de projets à construire avec les ados... Un enthousiasme qui ne faiblit pas.

« La confiance, un ancrage indispensable aux apprentissages »

Quand le téléphone a sonné au mois de mars dernier à l'école de Saint-Doulchard dans le Cher, les 22 élèves de CM2 de Anne-Catherine Delprat n'en ont pas cru leurs oreilles. Ils ont gagné le concours « Nos livres d'enfants » organisé par la Ligue de l'enseignement, la Bnf, l'école des loisirs et le SNUipp. Premier prix : une semaine en classe de découverte dans le centre de séjours de la ligue de l'Enseignement à Vouneil-sur-Vienne dans la Vienne sur la thématique du livre. C'est leur réalisation, « le journal d'une goutte d'eau », qui leur a valu ce prix.

« C'est la première fois qu'une classe de l'école gagnait un concours et la première fois aussi qu'une d'entre elles partait en classe de découverte » explique l'enseignante qui a été la première surprise. Ils sont donc partis entre les 6 et 12 juin découvrir des facettes des livres qu'ils n'avaient pas encore explorées. Une semaine

très dense si l'on en croit le nombre d'activités : visite de la cité de l'écrit dans la commune voisine de Montmorillon, et découverte d'une imprimerie, atelier calligraphie, rencontre avec des bouquinistes et avec Laurent Audoin, auteur jeunesse... Des entrées différentes dans le monde du livre qui ont enrichi l'appréhension de cet objet. « Les enfants ont été très impressionnés par les livres anciens des bouquinistes gardés intacts et d'une grande valeur. De même l'imprimerie a été une véritable découverte pour eux du fait du bruit, des odeurs, des machines imposantes, mais aussi des techniques de quadrichromie » raconte Anne-Catherine. Mais le clou de la semaine reste selon elle la visite de Laurent Audoin qui avait amené des épreuves d'un de ses livres envoyées à son éditeur ainsi que les remarques de ce dernier. « Ils ont réalisé à son contact qu'un auteur, pour rendre une épreuve publiable, devait faire preuve d'une grande exigence et être en ca-

pacité d'entendre les remarques des autres, les critiques » souligne l'enseignante qui fait le lien avec ce que les enfants ont appris à faire en classe pour la réalisation de leur ouvrage. Partir ensemble a donné une réalité au groupe classe qui avait déjà pris forme autour de la fabrication du livre. Réaliser un livre à 22 élèves, plus une enseignante, oblige à certains compromis. Les échanges ont été très riches et parfois même teintés d'une certaine véhémence sur telle thématique ou tels procédés. Mais malgré les différences d'approches, les anicroches, les critiques « la sauce a pris ». Chacun a trouvé sa place entre le travail en arts visuels, les chasses photographiques, la production des écrits. « Les enfants ont progressé avec le livre malgré eux » explique l'enseignante qui



Du livre aux livres

La classe de CM2 de Saint-Doulchard a gagné le 1^{er} prix du concours « Nos livres d'enfants ». Retour sur une expérience autour des livres.

« La semaine en classe de découverte a permis de clore le projet en ouvrant de nouvelles pistes sur les livres. Mais elle a aussi marqué l'apogée d'un compagnonnage, d'une aventure de classe avant les départs vers le collège. »

insiste sur l'effet positif qu'a eu ce projet qui a permis aux enfants d'avoir des idées neuves sur eux-mêmes. De cette année écoulée Anne-Catherine Delprat gardera l'enthousiasme avec lequel ses élèves sont entrés dans ce projet d'écriture de livre.

Alors qu'elle-même imaginait une entrée plus littéraire, ils l'ont emmenée vers l'écologie et la science. « J'ai vécu une très belle expérience d'enseignante. Les enfants se sont approprié le projet, et mon travail s'est fait en interaction avec eux. Je construisais les séances en fonction des pistes qu'ils me lançaient » explique-t-elle. En cette année scolaire qui commence, ce projet devrait en appeler d'autres qui prendront peut-être la forme d'un abécédaire...

Lydie Buguet

« Le journal d'une goutte d'eau », le livre qui a permis aux élèves de CM2 de Saint-Doulchard de partir...

Entretien

« Une entrée active dans l'univers du livre »

Quelles missions le secteur pédagogique de la Bnf s'est-il donné ?

La Bnf recueille depuis son origine toutes sortes de traces de la pensée ou du rêve des sociétés humaines. Le service pédagogique a pour mission d'accompagner cette offre documentaire et patrimoniale de manière à ce que les enfants puissent comprendre ou créer leur lien à cet extraordinaire gisement. L'accessibilité des collections est aujourd'hui une préoccupation majeure de la Bibliothèque, c'est pourquoi l'offre pédagogique s'est peu à peu déportée vers le primaire et c'est une révolution qui n'a pas fini de bouleverser nos pratiques ! Avec les élèves de 7 à 10 ans, l'imaginaire constitue un point d'appui essentiel : il permet d'interroger, de surprendre, de jouer, de sentir, de créer...

Quelles propositions faites-vous aux élèves ?

Nous nous appuyons sur les expositions de la Bibliothèque. C'est ainsi qu'autour de « La légende du roi Arthur » nous proposons, à travers des visites et des ateliers une plongée dans l'imaginaire médiéval. Par ailleurs les nouvelles malles d'initiation à l'histoire du livre implantées dans le Hall Ouest de la Bibliothèque, nous servent de points de départ à différents « voyages » dans les

Anne Zali

Conservatrice générale, responsable du service d'action pédagogique de la Bibliothèque nationale de France.

univers du livre, dont un voyage médiéval au cœur des manuscrits, de leur mise en page, de leur fabrique et de leurs métiers : occasion de se saisir du livre dans sa matérialité irrégulière, son support, son odeur, ses secrets au fil des époques et des cultures...

Quelle place donner à l'écriture dans cette approche globale du livre ?

Cette dimension est essentielle. Alors que le rapport au livre par le texte peut faire obstacle du fait d'une maîtrise du langage défaillante, le passage par la matérialité du support et par la diversité des gestes, des outils et des postures permet aux enfants d'entrer par leur corps dans l'histoire de l'écriture. Quand on propose aux enfants de rédiger le cahier des charges du livre de leurs rêves, ils s'approprient spontanément les espaces du livre, ses possibles refuges, cachettes, abris, chambres secrètes, talismans. Cette entrée active dans les univers du livre leur permet de ranger, classer, ordonner leur pensée - quitte à déconstruire par la suite - mais aussi de s'échapper, voyager, imaginer, rêver. La ressource que constitue l'imaginaire des personnages est aussi une source d'invention : le livre se construit par cercles autour d'un héros qui va son chemin. C'est ainsi en créant leur propre livre que leur représentation du livre change, se colore d'émotion et de désir.

Concours 2009

C comme Concours « L'abécédaire du roi

Arthur »,
Et si le roi Arthur et les chevaliers de la table ronde

accompagnaient cette nouvelle année scolaire... C'est la proposition que font aux enseignants la Bnf, le SNUipp, la Ligue de l'enseignement, l'Ecole des loisirs, Le Café Pédagogique, le Réseau français des villes éducatrices et la ville de Lyon, au travers du concours « L'abécédaire du roi Arthur ».

Chaque classe est invitée à concevoir un abécédaire : celui d'Arthur et des chevaliers de la Table ronde en s'inspirant des histoires qui y sont associées. Une occasion offerte de travailler sur la légende arthurienne mais aussi sur la vie au Moyen Âge ou sur les formes de la littérature médiévale.

A comme Arthur, A comme adoubement, A comme amour courtois, A comme Avallon. Mais aussi, A comme « Les aventures du chevalier A... », ou A comme « Poème pour la princesse Alpaïde » L'abécédaire pourra regrouper aussi bien des fiches repères sur des personnages ou des lieux, des articles documentaires sur tel ou tel aspect de la vie au Moyen Âge ou des textes de fiction en vers ou en prose. Les enseignants trouveront sur le site de la Bnf des ressources mises en ligne* dans le cadre de l'exposition** que la bibliothèque consacre à Arthur. Les classes peuvent s'inscrire à partir du mardi 1er septembre et jusqu'au 30 novembre 2009 sur le site du SNUipp à l'adresse : <http://www.snuipp.fr/concours>. Le 1^{er} prix, ou Saint Graal, est comme l'année passée un séjour en classe découverte dans un centre de la Ligue de l'enseignement.

* classes.bnf.fr/abcdarthur

** l'exposition est proposée par la BNF du 20 octobre 2009 au 24 janvier 2010



Pensions : Recours bonifications pour naissances multiples

Le service des pensions a interprété de manière extrêmement restrictive la disposition octroyant la bonification de 4 trimestres à condition d'avoir une période d'interruption d'au moins 2 mois par enfant (par exemple 4 mois pour des jumeaux). Différents problèmes ont découlé de cette interprétation, comme des congés maternité avant 1977 inférieurs à 4 mois pour des naissances multiples ou un congé unique pour adoption de plusieurs enfants. Deux tribunaux administratifs ont donné tort à l'administration qui a saisi le Conseil d'Etat. Ce dernier vient de confirmer ces jugements. Les collègues déjà en retraite peuvent donc déposer un recours gracieux (modèle disponible auprès de la section départemen-

tales du SNUipp).
PACS et capital décès :
Le ministre de la Fonction publique a annoncé sa décision d'étendre l'attribution du capital décès aux fonctionnaires liés par un PACS. La FSU, au côté des associations, était intervenue pour demander la mise à égalité entre le régime général des salariés et celui des fonctionnaires. Elle entend être attentive aux conditions de sa mise en œuvre et en particulier à sa rétroactivité.

Bilan de compétences des agents de l'Etat
L'arrêté du 31 juillet 2009 paru au J.O. du 13 août 2009 relatif au bilan de compétences des agents de l'Etat précise les conditions dans lesquelles il se tient ainsi que son contenu. Servant un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation, le bilan de compétences « permet aux agents d'analyser leurs com-

petences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et motivations ».
Il est réalisé soit à la demande de l'agent, soit à la demande de l'administration, par un organisme prestataire, « après conclusion d'une convention tripartite » (agent, administration, prestataire). L'arrêté détaille le contenu précis du bilan ainsi que celui du document de synthèse et prévoit la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan.
L'administration prend en charge les frais du bilan et accorde un congé pour bilan de compétences. Le congé est accordé également, sur justificatif, aux agents qui choisissent de réaliser un bilan de compétences non, pris en charge par l'administration.

Infos services

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

Lu au BO n° 29 du 16 juillet 2009
Programme langue des signes au collège ; postes PE école italienne de Paris

Lu au BO spécial n° 7 du 16 juillet 2009
Concours de recrutement 2010

Lu au BO n° 28 du 9 juillet 2009
Aides aux étudiants se destinant au métier d'enseignant.

Lu au BO n° 26 du 25 juin 2009
Règlement intérieur de la CAPN ; Vacance de poste CDDP Nièvre.

Lu au BO n° 25 du 18 juin 2009
Liste des établissements français à l'étranger ; homologation des établissements français à l'étranger ; comité central d'hygiène et de sécurité ministériel.

Lu au BO n° 24 du 11 juin 2009
Agrément d'associations complémentaires ; internats « d'excellence » ; rénovation des collèges dégradés

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu dans le BO

Indemnités liées à la passation des évaluations CE1 et CM2

Une note de service du ministère datée du 6 juillet précise les « modalités d'attribution de l'indemnité créée au bénéfice des enseignants du premier degré procédant aux évaluations nationales des élèves des classes de CE1 et de CM2 ». Elle précise qu'il ne peut y avoir « par classe évaluée, qu'une seule indemnité dont le montant peut être réparti entre plusieurs intervenants sans que le plafond de 400€ par classe puisse être dépassé ». Les classes uniques ou les classes à cours multiples comportant à la fois des élèves de CE1 et de CM2 ne perçoivent qu'une seule indemnité. Le montant de l'indemnité est fixé par l'IA sur proposition de l'IEN. En cas de temps partiel, postes fractionnés, décharges de directeurs et d'IMF, l'enseignant (ou stagiaire) ayant participé à la passation peut percevoir l'indemnité au prorata de sa participation aux évaluations. Un remplaçant ayant procédé aux 2 évaluations peut percevoir 2 indemnités. L'indemnité peut être répartie entre un groupe d'enseignants si le travail a été partagé : tout enseignants qui a été impliqué dans la passation des épreuves, la correction, la saisie des données ou l'information aux parents pourra bénéficier d'une partie de cette indemnité. Les enseignants mutés seront payés par leur académie d'origine en septembre. Pour tout problème, s'adresser à la section départementale du SNUipp.

Salaires: +0,5% au 1^{er} juillet 2009

La grille des salaires sera réactualisée en octobre suite à la hausse prévue de 0,3%.

Instituteurs		PE		PE Hors-Classe		Instituteurs		PE		PE Hors-Classe	
Echelon	Indice	Echelon	Indice	Echelon	Indice	Echelon	Indice	Echelon	Indice	Echelon	Indice
1	341	1	349	1	495	7	399	7	495	7	783
2	357	2	376	2	560	8	420	8	531		
3	366	3	395	3	601	9	441	9	567		
4	373	4	416	4	642	10	469	10	612		
5	383	5	439	5	695	11	515	11	658		
6	390	6	467	6	741						

Valeur brut du point
indiciaire 55,1217€

Bonifications indiciaires

Chargé d'école	+ 3
Directeur 2-4 cl	+ 16
Directeur 5-9 cl	+ 30
Directeur 10 cl et plus	+ 40
Dir. de SEGPA	+ 50
Dir. de EREA/ERDP	+ 120

NBI

Directeurs d'école	+ 8
CLIS, CPAIEN	+ 27
CLIN, classe-relais, coordonnateur ZEP	+ 30

Attention: La NBI n'est pas cumulable avec une bonification indiciaire fonctionnelle, sauf pour les directeurs.

Sont retirés du salaire brut:

Retraite	7,85%
Solidarité (après déduction pension et RAFP)	1%
CRDS (sur 97 % de tous les revenus)	0,5%
CSG (sur 97 % de tous les revenus)	7,5%
Retraite additionnelle (RAFP) des indemnités et supplément familial	5%

Indices majorés	Traitement brut mensuel	Traitement net mensuel			Supplément net familial (1 enfant: 1,98 €)		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Enf. suppl.
288	1322,92€	1152,26€	1128,37€	1116,44€	62,59€	155,53€	110,73€
291	1336,70€	1151,18€	1127,56€	1115,75€	62,59€	155,53€	110,73€
318	1460,72€	1257,09€	1231,87€	1219,26€	62,59€	155,53€	110,73€
341	1566,37€	1348,00€	1320,96€	1307,45€	62,59€	155,53€	110,73€
349	1603,12€	1379,63€	1351,96€	1338,12€	62,59€	155,53€	110,73€
357	1639,87€	1411,26€	1382,96€	1368,80€	62,59€	155,53€	110,73€
366	1681,21€	1446,82€	1417,81€	1403,31€	62,59€	155,53€	110,73€
373	1713,36€	1474,50€	1444,93€	1430,16€	62,59€	155,53€	110,73€
376	1727,14€	1486,35€	1456,55€	1441,64€	62,59€	155,53€	110,73€
383	1759,30€	1514,03€	1483,68€	1468,48€	62,59€	155,53€	110,73€
390	1791,45€	1541,71€	1510,79€	1495,33€	62,59€	155,53€	110,73€
395	1814,42€	1561,46€	1530,15€	1514,51€	62,59€	155,53€	110,73€
399	1832,79€	1577,28€	1545,64€	1529,84€	62,59€	155,53€	110,73€
416	1910,88€	1644,48€	1611,49€	1595,01€	62,59€	155,53€	110,73€
420	1929,25€	1660,28€	1626,98€	1610,35€	62,59€	155,53€	110,73€
434	1993,56€	1715,63€	1681,22€	1664,01€	62,59€	155,53€	110,73€
439	2016,53€	1735,39€	1700,60€	1683,19€	62,59€	155,53€	110,73€
441	2025,72€	1743,32€	1708,34€	1690,87€	62,59€	155,53€	110,73€
457	2099,21€	1806,55€	1770,33€	1752,21€	63,54€	158,06€	112,63€
458	2103,81€	1810,52€	1774,20€	1756,05€	63,66€	158,38€	112,86€
467	2145,15€	1846,09€	1809,06€	1790,55€	64,73€	161,23€	115,00€
469	2154,33€	1853,97€	1816,80€	1798,21€	64,97€	161,86€	115,47€
481	2209,46€	1901,43€	1863,28€	1844,22€	66,40€	165,67€	118,33€
482	2214,05€	1905,37€	1867,17€	1848,06€	66,52€	165,99€	118,57€
495	2273,77€	1956,76€	1917,53€	1897,90€	68,07€	170,11€	121,66€
510	2342,67€	2016,07€	1975,62€	1955,42€	69,85€	174,87€	125,23€
511	2347,26€	2020,01€	1979,50€	1959,25€	69,96€	175,19€	125,47€
515	2365,63€	2035,82€	1994,99€	1974,58€	70,44€	176,45€	126,41€
531	2439,13€	2099,07€	2056,98€	2035,93€	72,35€	181,53€	130,22€
539	2475,88€	2130,70€	2087,97€	2066,61€	73,29€	184,07€	132,13€
540	2480,47€	2134,65€	2091,83€	2070,44€	73,42€	184,38€	132,36€
560	2572,34€	2213,71€	2169,32€	2147,12€	75,80€	190,72€	137,12€
567	2604,50€	2241,38€	2196,44€	2173,95€	76,63€	192,94€	138,79€
601	2760,67€	2375,78€	2328,12€	2304,32€	80,67€	203,72€	146,87€
612	2811,20€	2419,27€	2370,75€	2346,49€	81,98€	207,21€	149,49€
642	2949,01€	2537,86€	2486,98€	2461,52€	85,55€	216,73€	156,62€
658	3022,50€	2601,11€	2548,95€	2522,86€	87,45€	221,80€	160,43€
664	3050,06€	2624,83€	2572,19€	2545,87€	88,16€	223,70€	161,85€
695	3192,46€	2747,39€	2692,27€	2664,72€	91,85€	233,53€	169,22€
741	3403,76€	2929,21€	2870,46€	2841,10€	94,46€	240,51€	174,46€
783	3596,69€	3095,24€	3033,17€	3002,12€	94,46€	240,51€	174,46€

LITTÉRATURE JEUNESSE

HANSEL ET GRETEL: VARIATIONS

Ce conte des frères Grimm figure dans la sélection ministérielle pour le Cycle 2. L'histoire d'Hänsel et Gretel, apparaît pour la première fois sous ce titre en 1812 dans le recueil des Grimm mais le thème bien réel des enfants abandonnés dans la forêt pendant les famines est traité dès le XVI^{ème} siècle et sur ce point, le début du conte ressemble beaucoup au « Petit Poucet » de Perrault (1697). Partant du texte des Grimm, ce sont les illustrations qui vont permettre des variations au niveau de l'interprétation du conte.



C'est un des contes préférés des enfants alléchés par la succulente maison de sucreries. Nombre d'éditions en font leur couverture, tentant de dédramatiser le récit. Citons l'adaptation de **Kimiko** dans son album-théâtre (Loulou et Cie, 12€, dès 3 ans), celle du Père Castor (ill. **P. Wirth**, 4,20), ou d'Albin Michel illustrée par **A. Archipowa** (10,50€).



Mais les jeunes lecteurs sont fascinés par la terrible sorcière, archétype de la dévoreuse d'enfants comme la Babayaga russe. Elle peut correspondre aux représentations traditionnelles, laideur, nez crochu, chapeau pointu comme celle de **L. Zwerger** (Minédition, 14€). Elle peut être hirsute et bariolée avec des yeux rouges comme celle de **K. Pacovska** (Minédition, 21€). Mais dans le livre illustré par **M. Felix** (Grasset, 12,10€) c'est une beauté maléfique aux yeux hallucinés et **N. Pasche** (Drozophile, 21€, Dès 12 ans) en fait une enjôleuse décharnée élégamment vêtue.

A. Browne dans son **Hansel et Gretel** (**Kaléidoscope**, présente la marâtre comme le double de la sorcière avec son ombre portée et son grain de beauté. Il adapte le



conte au monde des années 70 : une maison de brique, un intérieur délabré où trône une télé que regarde la femme, le père attablé devant un journal (un chômeur?) et les deux enfants semblent accablés. Dehors règne une forêt maléfique où les arbres ont des mains, des yeux et des cris muets. La délivrance des enfants entraînera la métamorphose de la nature et de la maison. Comme dans ses autres albums, « **Alice** », « **Le tunnel** », « **Dans la forêt profonde** »,



les citations d'œuvres sont multiples.

Plusieurs illustrateurs s'attachent plus particulièrement aux deux enfants perdus dans la forêt hostile : **V. Wagner** (Basterg) **E. Pesé** (Magnard, 13,60€), **S. Delacroix** et ses tons sépia (Duculot, 13,94€) ou **N. Pasche** (Drozophile).

Aux Editions Etre, le travail de Suzan Janssen donne un éclairage particulier au conte. Sur la couverture, s'offrent les visages aux yeux clos de deux enfants identiques, symétriques et comme soudés, tels des frères siamois. Les bruns et rouges sont omniprésents. Le père décharné et nu porte une hache. Les enfants se perdent dans une forêt où rodent des oiseaux



robotisés. La maison de pain d'épices est un mur d'immeuble et l'intérieur ressemble à une prison. Quant à la sorcière, recroquevillée dans sa robe rouge à volants, elle ouvre une immense bouche ricanante entre les deux enfants aveugles.

Dans un article passionnant de **la Revue des livres** pour enfants N°246, Anne Castagnoli donne une interprétation originale de l'œuvre. Non, les enfants ne sont pas abandonnés par des parents cruels. Ceux-ci les aident à quitter le cocon familial pour prendre leur envol. Ils sont tentés de renoncer, de régresser, c'est le second retour au foyer. Mais pour grandir, les petits doivent accepter de rudes épreuves. Il faut aussi qu'ils renoncent à leur fusion gémellaire, qu'ils deviennent des individus autonomes sans pour autant renoncer à leur fraternelle solidarité. Bettelheim dans « **La Psychanalyse des contes de fées** » partage ce point de vue. Si les oiseaux, adjouvants habituels des héros, semblent jouer contre les enfants en mangeant les miettes, si le bel oiseau blanc les conduit chez la sorcière, c'est pour les aider à s'assumer. Par contre au retour, le canard les aide à traverser l'eau — l'un après l'autre — pour retrouver la maison parce ils ont accompli les épreuves qui les ont fait sortir de l'enfance...

Marie-Claire Plume

NB : Développement sur www.snuipp.fr

Leur avis

François Fillon

Premier ministre

« On peut imaginer que les biotechnologies, l'énergie du futur, les voitures électriques, un certain nombre de secteurs dans le domaine de l'alimentaire, dans le domaine de la santé, l'éducation en général feront partie de la définition de ces priorités »

Eric Woerth

ministre du budget

« Les dépenses d'avenir seront financées par un emprunt dédié. [...] Il ne pourra financer que les dépenses d'avenir prioritaires clairement identifiées »

Gilles Carraz

Député UMP, rapporteur de la commission des finances

« Je veux que mes collègues aient bien en tête les données générales de la dette avant de parler grand emprunt. Il ne faudrait pas que cette initiative serve d'anesthésiant »

Henri Guaino

Conseiller spécial du Président

« D'abord définir les domaines qui nous paraissent décisifs pour notre place dans le monde de demain. Ensuite, il faudra examiner le rendement économique, social, financier de chaque projet »

Gilles Moindrot

Secrétaire général du SNUipp

A la sortie d'une audience avec Luc Chatel: « Nous partageons l'idée d'un investissement dans l'école est un investissement pour l'avenir. Pour nous cela implique l'aide aux ZEP, l'équipement informatique, l'accès au haut-débit dans toutes les écoles de France... »

Grand emprunt, grandes questions

Le Président veut une relance financée par un grand emprunt. Michel Rocard et Alain Juppé ont accepté de coprésider une commission chargée d'y travailler. Pour le moment c'est le flou sur la part réservée aux services publics.

C'était le 22 juin dernier, devant l'ensemble des députés et sénateurs réunis en congrès à Versailles. Nicolas Sarkozy surprenait son monde en annonçant le lancement d'un grand emprunt national. Aussitôt la question est posée: un emprunt pour quoi faire? Financer le fabuleux déficit public de la France? Financer un nouveau plan de relance à l'heure où le chômage est reparti dans sa course ascensionnelle? Aider les entreprises face à la crise? Aider les salariés en difficulté? Les services publics? Ces questions viennent autant de droite que de gauche, et les observateurs de l'Élysée annoncent même une divergence de vue entre les deux grands manitous qui conseillent le président, le secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant et le « conseiller spécial » Henri Guaino qui se diviseront sur l'épineuse question de l'orthodoxie budgétaire et des 60% maximum d'endettement par rapport au PIB imposés par le pacte sur l'euro.

Second coup de théâtre au mois de juillet. L'emprunt, que d'aucuns annoncent d'une importance jamais connue – jusqu'à 100 milliards d'euros – sera préalablement piloté par deux experts de haut niveau. Pas n'importe lesquels, deux anciens Premiers ministres, l'un de François Mitterrand, l'autre de Jacques Chirac: Alain Juppé et Michel Rocard. Ces deux hommes d'Etat devront remettre avant le 1er novembre un rapport sur l'usage à faire des sommes empruntées afin de relancer l'économie par l'innovation, là où la crise détruit. On entend déjà dire que, si l'investissement d'avenir est la priorité, la question sociale sera également présente.

Très vite s'ajoute un nouveau et important point de débat: les services publics seront-ils ou non privés de ces nouveaux fonds? Pourront-ils investir pour moderniser? Et dans ce cadre, quelle sera la position sur l'emploi public? Les ministres, convoqués le 28 juin autour de François Fillon pour un « séminaire de travail », sont priés de faire des propositions d'investissement. Luc Chatel, détenteur depuis quelques jours du portefeuille de l'Éducation nationale, évoque alors l'idée d'une informatisation poussée des établissements. Mais sur l'emploi public, l'orthodoxie sarkozienne reste de mise: on continue à ne pas remplacer un départ à la retraite



Investir dans : « l'équipement informatique »

de fonctionnaires sur deux et quand on pose la question au ministre du budget, Eric Woerth, il répond que l'emprunt « ne pourra financer que les dépenses d'avenir prioritaires clairement identifiées » alors qu'Henri Guaino affirme « Il faut d'abord investir pour valoriser nos atouts [...] un enfant que l'on n'a pas éduqué, pas formé, pas socialisé, c'est une charge à venir parce qu'au lieu d'être un producteur, un créateur, il risque d'être toute sa vie un assisté ». On ne saurait mieux dire...

Jacques Mucchielli

CINÉMA

Rentrée italienne

Cet automne, la France honore le cinéma italien. À Paris, c'est Federico Fellini, d'abord, avec une rétrospective intégrale à la Cinémathèque Française (du 21 octobre au 30 novembre) accompagnée de conférences ; une exposition au Musée du Jeu de Paume avec des affiches, des dessins (il fut un très grand dessinateur), des photos, des extraits de films (du 20 octobre au 17 janvier) ; et la publication d'un « *Fellini* » dans la belle collection Découvertes/Gallimard annoncée pour le 15 octobre. L'auteur en est Jean A.Gili, l'inventeur des Rencontres du cinéma italien d'Annecy. Celles-ci auront lieu du 29 septembre au 6 octobre. Elles ont chaque année plus de succès : 23 000 spectateurs en 2008. On y verra comme d'habitude de nombreux films tout nouveaux, accompagnés par leurs auteurs. Le jeune cinéma italien est suffisamment mal distribué en France pour que le voyage en Haute-Savoie s'impose encore cette année. On y découvrira Edoardo Winspeare, un jeune cinéaste presque inconnu chez nous mais qui prouve la vitalité de la création transalpine. On voyagera dans une région cinématographique du

sud du pays : les Pouilles, et un hommage sera rendu à un comédien italien authentique : Jean-Louis Trintignant ! Il a accepté de venir à Annecy pour présenter le Fanfaron, le Conformiste, la Fille à la valise et de nombreux autres chefs-d'œuvre auxquels il a participé en Italie. Son cher complice Ettore Scola, président d'honneur des rencontres ayant promis aussi sa présence, le voir ensemble est une bonne raison de plus de penser un peu moins à la rentrée des classes et un peu plus aux délices annéciennes. Enfin, un peu avant la Cinémathèque et le lac d'Annecy, j'irai présenter aux cinéphiles de Saumur Il divo, l'extraordinaire film de Paolo Sorrentino le 22 septembre.

Renseignements sur www.annecycinemaitalien.com et au 0450334411 pour Annecy et sur www.plaineecran.fr pour Saumur.

René Marx

Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur www.laviedesfilms.com



L'AGENDA

Congrès de l'Association nationale des psychologues de l'EN

« Vers une éducation humanisante... Bien vivre à l'école », Clermont-Ferrand, du 23 au 26 septembre. Sujets abordés : estime de soi, autorité, violence et conflits, souffrance et stress, problèmes de comportement, développement des compétences sociales, approches européennes.

Francas :

Dans la suite du projet « Eduquer pour demain », le congrès de Bordeaux (du 24 au 27 octobre) aura pour but de faire reconnaître la globalité de l'éducation et l'apport des loisirs éducatifs et culturels à celle-ci.

Francas, suite : rencontres nationales des projets éducatifs locaux

Cette 3^{ème} édition se tiendra à Brest les 24 et 25 novembre. En partenariat avec l'ANDEV et le Réseau français des villes éducatrices, elle aura pour titre « Quel avenir pour les politiques éducatives territoriales ? »

MUSIQUE

Chefs-d'œuvre en périls

La fondation Music Maker se veut la gardienne d'un certain patrimoine culturel de l'Amérique. Cette fondation est le résultat de la rencontre entre Timothy Duffy, musicologue blanc, et un vieux bluesman afro-américain. Boudés par la nouvelle génération de musiciens noirs américains, les bluesmen du Sud vivent souvent dans une grande misère. Ces pères ignorés sont pourtant à la source du R'n'B ou du hip hop.

Quatre bluesmen Boo Hanks, John Dee Holeman, Dr Burt et Neal Pattman, sont à l'honneur dans la plus pure tradition de la musique de rue. Swing et émotion. Encore un répertoire en danger qu'il s'agit de préserver mais aussi de rénover. Stefano Valla, piffero (hautbois du Piémont) et voix, et Daniele Scurati, fisarmonica (accordéon chromatique) et voix, réinventent la musique traditionnelle de l'Apennin pavois entre Gênes, Piacenza, Alessandria et Pavie. L'album est composé essentiellement de danses mais aussi de chants profonds d'amour et d'histoire.

Laure Gandebeuf

What can an old man do... but sing the blues : Music Maker Harmonia Mundi
Stefano Valla et Daniele Scurati : Per dove? Italie : Musiques de l'Apennin Volume 3 Buda Musique

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC
128 Bd Blanqui — 75013 Paris
Tél : 01.44.08.69.30 — e-mail fsc@snuipp.fr

- Directeur de la publication : Sébastien Sihr
- Rédaction : Marianne Baby, Renaud Bousquet, Lydie Buguet, Stéphanie De Sousa, Michèle Frémont, Daniel Labaquère, Pierre Magnetto, Arnaud Malaisé, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Matilde Radzion, Sébastien Sihr
 - Impression SIEP — Bois-le-Roi
 - Régie publicité : MISTRAL MEDIA, 365 rue Vaugirard 75015 PARIS
Tél : 01.40.02.99.00
- Prix du numéro : 1 euro — Abonnement 23 euros • ISSN 1241 — 0497
 - CPPAP 0410 S 07284
- Adhérent du Syndicat de la Presse Sociale



Droits des enfants : vingt ans après

Que pensez-vous des observations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies sur le rapport périodique rendu par la France concernant l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant ?

La mission du Comité des droits de l'enfant est essentielle. C'est aujourd'hui le seul organe qui a pour mission de contrôler la bonne application de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la France comme par la quasi-totalité des pays du monde. Cette dernière possède une belle réglementation pour protéger les enfants par rapport à d'autres Etats, mais il est important qu'un organisme composé d'experts indépendants internationaux jette un regard critique sur sa politique concernant les droits de l'enfant. La France a remis en 2007 son dernier rapport au Comité, qui, pour des raisons d'agenda, n'a pu l'examiner et rendre ses conclusions qu'en mai dernier. Ce travail a représenté un effort considérable des institutions de l'hexagone. Il a également été soumis à la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Malgré cet « effort », le Comité des droits de l'enfant a relevé un certain nombre de points négatifs. Il lui reproche d'abord une certaine autosatisfaction, un manque d'autocritique et même d'avoir évité d'aborder certaines questions. La délégation française s'est justifiée en expliquant que beaucoup de réformes étaient en cours. Il faut également noter que la France s'est toujours abstenue de publier les observations finales des experts du Comité des droits de l'enfant.

Pensez-vous que ce manque relatif d'objectivité soit lié à l'absence de partenaires associatifs dans la réalisation du rapport ?

Dans d'autres Etats de l'Union européenne, il existe parfois des coalitions très fortes d'associations spécialisées dans la promotion et la défense des droits des enfants. Il y a eu une tentative en France, mais qui reste modeste avec la création du Cofrade, dont l'Unicef France a été membre fondateur. Mais cette structure n'est pas suffisamment importante pour représenter un partenaire de poids auprès des pouvoirs publics. Même remarque auprès du gouvernement : un poste de secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité auprès du ministre du



Nathalie Serruques

Travail a été créé seulement récemment. Nadine Morano est venue présenter la position de la France à Genève, détaillant les différentes orientations de sa politique familiale.

Cette spécificité française a des conséquences ?

L'Unicef France, comme le Comité des droits de l'enfant, réclame une politique plus spécifiquement dédiée aux droits des enfants. Car aujourd'hui, il n'existe pas de stratégie coordonnée en faveur des enfants dans l'hexagone. La France ne peut même pas répondre sur les moyens qu'elle met réellement en œuvre pour ces derniers, même si le budget de l'aide sociale

à l'enfance reste conséquent avec 5,8 milliards d'euros en 2008. Pour le Comité des droits de l'enfant, il est indispensable qu'une stratégie globale, plus centralisée et réfléchie, soit mise

en place, pour lutter, en particulier contre la pauvreté qui frappe les enfants. Le CERC a montré en 2004 qu'il y avait encore plus de deux millions d'enfants sur notre territoire métropolitain et d'outre-mer qui vivaient sous le seuil européen de la pauvreté, soit deux fois plus que l'estimait la France avec ses règles de calcul.

Dans le contexte de crise économique actuelle, la France n'a pas les moyens d'évaluer l'effort qui est réalisé et ce qui est fait pour que les enfants ne soient pas touchés. Seules certaines actions peuvent être évaluées plus précisément, comme les dépenses de l'aide sociale à l'enfance, car ce sont les conseils généraux qui s'en chargent.

Vingt ans après la signature de la convention nationale des droits de l'enfant à l'ONU, un entretien avec Nathalie Serruques, responsable de la Mission Enfance d'Unicef France.

Le développement de la pauvreté chez les enfants est un élément clé ?

La précarité chez les plus jeunes est effectivement de plus en plus forte. Elle est souvent mise de côté par les politiques qui ne savent pas comment la gérer. Or, comme le montrent l'Unicef France et le Comité des droits de l'enfant, elle a une influence importante sur la scolarité qui va permettre, ou non, une vie active réussie. Comment travailler à l'école dans de bonnes conditions quand on vit à six ou sept personnes dans une chambre d'hôtel ou que les parents sont sans papiers ? Car la réussite scolaire est capitale pour sortir de cet engrenage. L'école peut donner une nouvelle chance aux enfants. Une simple parole d'un enseignant peut être le point de départ pour ne plus être en situation d'échec et reprendre confiance pour une scolarité plus sereine.

Autre point important : l'accès au système de santé. Un enfant doit parfois attendre jusqu'à six mois pour voir un psychologue ou une pédopsychiatre. C'est un délai bien trop long quand il souffre de problèmes de comportement qui ne peuvent que s'aggraver avec le temps s'ils ne sont pas pris en charge par des spécialistes.

C'est le rôle du Comité des droits de l'enfant de mettre en avant ces problèmes qui sont trop souvent mis de côté. Autre exemple : la politique migratoire au niveau des mineurs étrangers isolés en France. Ces jeunes qui se retrouvent seuls, vulnérables à toutes formes de trafic, sont encore trop mal protégés. Quand ils n'ont pas de preuves suffisantes de leur identité ce sont des tests peu fiables et traumatisants comme l'expertise osseuse qui sont encore trop souvent utilisés.

Propos recueillis par Patrick Cros